

Liste des abréviations

ACP :	Afrique Caraïbes Pacifique
AGOA :	African Growth Opportunity Act
APE :	Accord de partenariat économique
DGD :	Direction générale de douane
DGI :	Direction générale des impôts
DSRP :	Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté
CER :	Communauté Economique Régionale
COI :	Commission de l’Océan Indien
COMESA :	Common Market for Eastern and Southern Africa
FMI :	Fonds monétaire international
GATT:	General Agreements on Tariffs and Trade
IBIC :	Impôt sur le bénéfice des entreprises
IDE :	Investissement Direct Etranger
IS :	Impôt sur les sociétés
MEGC :	Modèle d’équilibre général calculable
NPF :	Nation la Plus Favorisée
OMC :	Organisation mondiale du commerce
PIB :	Produit intérieur brut
PMA :	Pays moins avancé
PNUD :	Programme des nations unies pour le développement
RAS :	République Sud Africaine
SADC :	Southern African Development Community
SPG :	Système de préférences généralisées
TEC :	Tarif Extérieurs Communs
TIC :	Technologie de l’information et de la communication
TSA :	Tout sauf les armes
TVA :	Taxe sur la valeur ajoutée
UE :	l’Union européenne
ZLE :	Zone de Libre Echange

Liste des tableaux

<u>Tableau 01</u> : Des produits exportés par Madagascar avec ces indices	31
<u>Tableau 02</u> : Classification des produits selon leurs avantages respectifs	31
<u>Tableau 03</u> : Comparaison entre une harmonisation et une concurrence fiscale dans une économie	40
<u>Tableau 04</u> : Comparaison d'une fiscalité directe et indirecte	43
<u>Tableau 05</u> : Types de régionalisme.....	54
<u>Tableau 06</u> : Critères de convergence macroéconomique des pays membres de la SADC	56
<u>Tableau 07</u> : Données les principaux groupes de produits exportés par Madagascar	57
<u>Tableau 08</u> : Les principaux partenaires de Madagascar	57
<u>Tableau 09</u> : Produits et revenus applicables au budget 2009	57
<u>Tableau 10</u> : Réduction du taux des droits de douanes à 10% pour les sous- positions...	58

Liste des figures

<u>Figure 01</u> : La courbe de Laffer	14
<u>Figure 02</u> : Impact de l'imposition d'une droit de douane sur le marché lorsque le pays est petit	19
<u>Figure 03</u> : Echanges commerciaux avec les pays membres de la COI	23
<u>Figure 04</u> : Les échanges commerciaux avec les pays su COMESA	26
<u>Figure 05</u> : Les principaux partenaires de Madagascar	28
<u>Figure 06</u> : Les principaux groupes de produits exportés par Madagascar	32
<u>Figure 07</u> : Les principaux groupes de marchandises importées par Madagascar	57

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS

INTRODUCTION 01

PARTIE-I : LE CONCEPT DE L'INTEGRATION REGIONALE ET FISCALITE

CHAPITRE-I : L'INTEGRATION REGIONALE 02

Section 1 : L'approche de l'intégration régionale 02

Section 2 : Le concept des échanges commerciaux internationaux 07

CHAPITRE-II : LA FISCALITE 12

Section 1 : L'approche de la fiscalité 12

Section 2 : La structure de la fiscalité 15

PARTIE- II : L'ANALYSE DE LA SITUATION

CHAPITRE-I : L'ANALYSE DE FLUX DES BIENS ET DES SERVICES 22

Section 1 : Les flux de biens et services échangés sur le marché régional 22

Section 2 : Les analyses de la faisabilité du développement par l'intégration régionale 33

CHAPITRE-II : L'ANALYSE DE LA FISCALITE 37

Section 1 : L'analyse de la politique fiscale 37

Section 2 : Les reformes fiscales 40

PARTIE-III : LES RECOMMANDATIONS ET LES SUGGESTIONS

CHAPITRE-I : Les recommandations sur l'intégration régionale 44

Section 1 : Les recommandations sur la structure économique, cas de Madagascar 45

Section 2 : Les facteurs de productions 47

CHAPITRE-II : Les recommandations sur la fiscalité 50

Section 1 : Les recommandations sur les reformes fiscales 51

Section 2 : Les recommandations sur les fiscalités extérieures et intérieures ... 52

CONCLUSION 55

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

INTRODUCTION

L'Afrique est un continent constitué d'Etat souverain et indépendant en quête d'un grand essor économique, social et stabilité politique. Auparavant, chacun des pays africains y compris Madagascar cherche sa propre voie de sortir du marasme, en défendant leur prérogative, pourtant cela était en vain sans succès cohérent, et même fragilise les efforts de développement.

En 1985, face à l'inefficacité des politiques nationales de développement. L'Afrique s'appauvrit de plus en plus. D'où l'intervention de la Banque Mondiale et du FMI pour établir et même imposer des mesures aux pays de la région africaine comme Madagascar avec la PAS et le DSRP, ainsi que la libéralisation. Par contre, l'Afrique reste toujours en marge.

Par ailleurs, le commerce international représente pour l'Afrique un pourcentage important du produit intérieur brut, atteignant près de 40% ¹. De ce contexte, l'Afrique voit une grande opportunité dans le groupement. Avec laquelle cherchent avant tout à devenir une communauté économique régionale pleinement intégrée au niveau international.

Une communauté sans barrière tarifaire où les biens, les services, les capitaux et la main d'œuvre circulent plus librement à travers les frontières géographique, et il contribue à l'amélioration du climat pour l'investissement intérieur, transfrontalier et étranger en vue de renforcer le développement économique, la diversification et l'industrialisation de la région de l'Afrique. De ce fait, Madagascar devient un des pays membres très actif sur toutes les formes de groupement régionale, telles que la COI, le COMESA et aussi de la SADC.

Mais, cela ne se réalise pas sans coordination et sans reformes des structures institutionnelles au sein de chaque Etat membre, surtout celle de la fiscalité dans la coopération et à l'intérieure du pays même, d'où « **l'intégration régionale et la fiscalité** ». Par contre, la force de développement et de croissance de l'économie peut tirer de la fiscalité même, puisque sans la fiscalité, l'Etat ne peut pas survivre. Et Effectivement, le groupement doit donner beaucoup d'intention et d'importance sur cette dernière. Alors, comment promouvoir l'intégration régionale à travers la fiscalité ?

Certes, sans coopération fiscale inhérente, l'intégration régionale ne peut aboutir aux résultats voulus. De ce fait, voyons en premier lieu, le concept de l'intégration régionale et fiscalité. En second lieu, l'analyse de la situation. Et enfin, les recommandations et les suggestions.

1- Source : DHD du 03 juin 2006

PARTIE-I :

LE CONCEPT DE L'INTEGRATION REGIONALE ET FISCALITE

Rapport-gratuit.com 
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

CHAPITRE-I :

L'INTEGRATION REGIONALE

Le monde se trouve aujourd'hui dans un contexte de la mondialisation et de la globalisation. Ces dernières sont considérées comme étant une grande opportunité pour le continent surtout africain. Et, en développant ses potentialités, les pays africains voient des solutions pour ses problèmes majeurs dans le groupement tels que l'intégration régionale.

Section 1- L'approche de l'intégration régionale

La poursuite d'une stratégie cohérente de maximisation de profits commerciaux et développements de l'ensemble des accords commerciaux et des négociations dans lesquelles les pays africains se sont engagés. Il est nécessaire de préciser les contextes et les objectifs du groupement.

1.1-Les contextes et les objectifs :

a)- Les contextes :

Actuellement, le développement provient comme un produit des effets de la géographie des pays de grandes superficies, des pays continents tels que les Etats-Unis, la Russie, l'Europe, et maintenant la Chine. Par ailleurs, les pays d'Afrique sont conscients que la balkanisation des pays est un frein considérable au développement.

Alors, les pays africains prennent de source d'accélérer la diversification des économies des Etats, ainsi que la coordination et l'harmonisation des politiques régionales et sous-régionales de coopération et développer le commerce inter et intra- régionale avec les pays tiers. Et principalement les travaux se sont concentrés sur l'intégration régionale, sur les négociations entre les pays de l'Afrique Caraïbes Pacifiques ou ACP, relative aux Accords de Partenariat Economique ou APE.

Elle proclame que le développement attendu de l'Afrique ne viendra qu'à partir de l'intégration économique et politique des Etats africains lui-même. Avec une telle transformation, la production et les échanges s'élargissent et dépassent les frontières nationales, les dynamismes transfrontaliers deviennent des forces intégratives.

D'où la participation des pays africains dans un ensemble impressionnant d'accords africains d'intégration économique intra- régionale, l'effort à l'échelle du continent pour construire une communauté économique africaine sous l'égide de l'Union Africaine, et de l'OMC.

La coopération contribue efficacement à la réalisation des objectifs et priorités fixées par les Etats dans le cadre de la coopération et de l'intégration régionale et sous-régionale, y compris la coopération inter- régionale.

Mais, cependant demeurée respectueuse du cadre de libéralisation, de concurrence imposée par la Banque Mondiale et des exigences d'une économie mondialisée.

Certes, le choix d'une politique soutenue de coopération par l'intégration régionale Sud- Sud dans les ACP, avec l'hypothèse pour atteindre l'efficacité d'une économie compétitive ayant réalisés des objectifs des millénaires, les pays de l'Afrique gagnerait à renforcer leur intégration régionale orientée vers l'extérieur.

b)- Les objectifs :

➤ Les objectifs de chaque pays membres au sein de l'intégration

Le premier objectif pour le continent africain dans le cadre de l'intégration régionale repose essentiellement sur :

- la réduction et, l'éradication de la pauvreté, en cohérence avec les objectifs du développement durable de chaque pays membres du groupement régional,
- la croissance économique soutenue, le développement du secteur privé, l'accroissement de l'emploi et l'amélioration de l'accès aux ressources productives.
- de tirer profit aussi d'une plus grande taille du marché du continent, de partager les opportunités et les avantages communs de la région entre les membres, c'est-à-dire purement commercial,
- et de permettre un niveau de vie plus élevé pour la population de chaque pays membres.

Par conséquent, les buts et les objectifs tels que définis par le traité et ses protocoles, sont aussi de faciliter la suppression des faiblesses structurelles et institutionnelles des Etats membres, afin qu'ils soient à même d'atteindre le développement collectif et soutenu prévu.

➤ Les objectifs et buts de l'intégration régionale

L'existence des différentes organismes tels que : la SADC, le COMESA, la COI, au sein du continent africain ont des buts communs. Leurs principaux objectifs étant :

- la mise en place des programmes en vue à la promotion, essentiellement de la libéralisation économique,

- de libéraliser davantage le commerce intra- régional de biens et de services sur la base d'arrangement commerciaux justes, mutuellement équitables et avantageux.
- Et, d'établir une zone de libre- échange dans la région africaine, avec les politiques monétaires et fiscales communes.

➤ **Les secteurs de développement de l'intégration régionale**

Les engagements internationaux des parties inspirent l'ensemble des stratégies de développement et sont abordés selon une approche intégrée prenant simultanément les composantes suivantes :

- économiques, politiques,
- sociales, culturelles et environnementales du développement,

C'est-à-dire de faire l'intégration régionale un réel outil de développement et en même temps de rendre l'économie plus compétitif. De ce fait, les échanges commerciaux représentent une opportunité importante dans l'intégration des marchés régionaux tels que :

- elle créera de nouvelles possibilités pour un secteur commercial dynamique, qui nécessite le renforcement de la coopération douanière, et
- de lutter contre le commerce illicite au sein de la communauté.

Par contre, les gouvernements africains sont conscients des niveaux différents de développement économique des Etats membres et de la nécessité de partager équitablement les avantages de l'intégration économique régionale.

Et de ce fait, les pays membres de l'intégration résolus à lier la libéralisation du commerce à un processus de développement industriel viable, ainsi qu'à la coopération de la réduction et de l'élimination douanière avec des reformes fiscales entre les pays africains.

1.2-Les processus et les principaux programmes d'intégrations :

L'approche adoptée par l'Unité « Développement local et Processus d'intégration régionale » est fondée sur le partenariat et le partage d'informations. Ainsi donc, le processus d'intégration régionale et sous-régionale qui facilite l'intégration des pays ACP dans l'économie mondiale en termes commerciaux et d'investissement privés.

Par ailleurs, les processus et les principaux programmes d'intégrations sont dans le but de faire naître un processus de réflexion commune des États membres, avec le principe d'une gouvernance régionale plus partagée, impliquant et valorisant les acteurs institutionnels et non

institutionnels porteurs de propositions et de projets est désormais acquis. L'enjeu est de le concrétiser notamment via le développement de la coopération transfrontalière.

Le développement des capacités des acteurs du développement et d'amélioration du cadre institutionnel nécessaire à la cohésion sociale, d'une économie de marché ainsi que l'émergence d'une société civile active et organisée font partie intégrante de cette approche.

a)- Les contraintes et les règles rencontrées :

➤ **Les contraintes rencontrées**

Avec les pays africains, dans la réalité, le processus d'intégration a été très lent et irrégulier en Afrique. Et encore très peu de regroupements régionaux ont réussi à atteindre un niveau minimum d'intégration tandis que les autres, dans leur majorité, accusant un net retard, parce qu'un certain nombre de difficultés, à la fois endogènes et exogènes sont recensés et continuent de représenter un obstacle au processus d'intégration régionale.

Ces difficultés endogènes comprennent :

- un degré relativement modeste d'échanges au sein des régions,
- et un faible retour pour les économies nationales.

Et les difficultés exogènes sont :

- un manque d'efficacité dans l'application de l'ambitieux programme d'intégration,
- de mauvaises connexions entre les pays en terme d'infrastructure locale, des complications institutionnelles,
- et un manque de cohérence des politiques parmi les Communautés Economiques Régionales ou CER.

Ce qui résulte par un énorme poids financier et institutionnel sous lequel coule les pays suite à la multitude des négociations commerciales régionales, inter- régionales et multilatérales et à la recherche d'une cohérence entre celles-ci.

Lors du lancement de la zone de libre échange beaucoup de pays enregistrent une perte éventuelle des recettes qui couvrait particulièrement le Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Namibie, Rwanda, Swaziland, Tanzanie, Ouganda, Zambie, et Zimbabwe.

Cependant, en tant que proportion du PIB, la dette extérieure de l'Afrique est la plus élevée du monde, parce que le stock total de la dette de la région du COMESA en 2000 était estimé à 125 milliards de dollars, qui représente une dette par habitant de près de 480 dollars ¹.

1- Source : www.comesa.com

➤ **Les règles**

Cet espace extrêmement mobile traverse une phase de son évolution démo- économique qui justifie la mise sur pied du processus d'intégration régionale orientée vers l'extérieure. Comme dans la feuille de route se trouve :

- en première ligne le lancement pour les sous- région de l'Afrique australe avec la création d'une Zone de Libre Echange ou ZLE en 2008,
- et, suivi par une union douanière en 2010.

Cette étape ayant été prévue par le programme stratégique indicatif de développement au sein de l'intégration régionale.

La mise en place du calendrier est prévue, dans la même optique tels que :

- d'un Marché commun de la SADC en 2015,
- d'une Zone monétaire commune et d'une Union monétaire en 2016,
- ainsi que d'une monnaie unique en 2018.

De ce fait, les processus régionaux d'intégration en Afrique a besoin d'harmonisation et de rationalisation afin de contribuer à l'établissement d'une Communauté Economique Africaine ou CEA, tel que stipulé dans « **le traité d'Abuja** ».

Et lorsque on parle de règles, on parle de changement, or les gouvernements africains sont très réticents en ce qui concerne les réformes institutionnelles pour conformer aux structures institutionnelles imposées par les règles de l'intégration.

b)- Les processus et les modalités :

➤ **Le cas du COMESA**

Les Etats ont convenu d'intégrer leurs économies suivant les programmes d'intégration tel que : la Zone d'Echanges Préférentiels où les Etats membre de la COMESA échangeaient des biens dans des conditions préférentielles, en respectant les règles d'origine conforme aux directives de l'accord de l'OMC. De ce fait, chaque pays appliquait ses propres tarifs extérieurs sur les produits importés des pays tiers.

Après la Zone Libre d'Echange :

En Octobre 2000,

- 11 Etats membres ont continué à échanger dans des conditions préférentielles variant entre 20% et 40% de leurs Taux la Plus Favorisées ou NPF.
- Et neuf Etats membres : Djibouti, Egypte, Kenya, dont Madagascar, Malawi, Maurice, Soudan, Zambie, et Zimbabwe ont renforcés leurs relations commerciales avec le lancement du commerce hors taxe et sans contingent.

En 2001,

- les Etats membres du COMESA ont convenu de libéraliser les échanges de biens et de services, et de faciliter le commerce dans ce deux secteurs, c'est-à-dire la libéralisation du commerce.

En 2004, dans le cadre de ce programme:

- il envisage de devenir une union douanière, telle que l'évaluation douanière, les Etats membres du COMESA ont adopté le système d'évaluation du GATT pour le commerce aussi bien régional qu'extra- régional, avec les taux de tarifs extérieurs commun proposés.

Un programme d'harmonisation des systèmes douaniers et des statistiques commerciales de haute qualité par le système informatique de gestion « sydonia » et « l'euro-trace ». Le fonctionnement de ces deux systèmes constitue donc une importante composante du programme d'intégration régionale du COMESA, suivi par la suppression progressive des barrières non-tarifaires.

➤ **Le cas de SADC**

Pour la SADC, le processus et les modalités de l'élimination progressive des droits de douane et des obstacles non- tarifaires seront établis au commerce intra- communautaire par des arrangements commerciaux préférentiels qui existent entre les Etats membres du groupement.

Ce processus sera accompagné d'une stratégie d'industrialisation visant à améliorer la compétitivité des Etats membres. Le présent article ne s'appliquera pas aux redevances et autres impositions correspondant aux coûts des services rendus.

Section 2 : Le concept des échanges commerciaux internationaux

L'Afrique trouve enfin que le commerce international peut être un moteur puissant du développement et de l'éradication de la pauvreté dans les pays africains. En intégrant dans les différents groupements, ils doivent accepter les accords souscrits.

1.3-Les différents accords et coopérations dans le cadre de l'intégration régionale :

Entre les coopérations, il y a des diverses étapes d'accords tels :

a)- L'accord d'ouverture

L'accord prévu aussi des accords concernant l'élargissement de leurs membres et donne une large ouverture pour tous les pays africains ou toutes Etats indépendant dont les caractéristiques structurelles et la situation économique et sociale sont comparables à celles des Etats ACP. Et elle est portée à la connaissance du conseil des ministres.

b)- L'accord général

Le présent accord dans le cadre de l'ACP est conclu pour une période de vingt ans. Et, des protocoles financiers sont définis pour chaque période de cinq ans, après l'expiration de cette durée déterminée, la communauté et les membres des Etats ACP révisent en vue de modification éventuelle.

Mais par contre, ceci ne s'applique pas aux dispositions relatives à la coopération économique et commerciale. Les protocoles joints au présent accord peuvent être révisés, adaptés et/ou amendés par décision du conseil des ministres sur la base d'une recommandation du comité de coopération ACP-CE pour le financement du développement.

c)- L'accord entre coopération

➤ Le plan de Lagos et le traité d'Abuja

En 1991, la Communauté Economique Africaine établit une feuille de route pour l'intégration économique africaine devront aboutir à la formation d'une CEA.

Le traité d'Abuja a pour mission aussi d'équiper en premier lieu l'Afrique et en second lieu de lui apporter les capacités nécessaires à une participation intégrale et bénéfique au système d'échange et à l'économie internationale.

Cependant, suite au nouveau contexte économique issu de la mondialisation et de la libéralisation externe à l'Afrique. Ce programme d'intégration africaine a besoin d'être

réexaminé, révisé et actualisé en fonction du contexte actuel. De ce point de vue, l'Union Africaine a reconnu le rôle de pilier des huit (8) CER dans la construction de la CEA.

Dans le domaine de l'intégration par suggestion, ce domaine demeure de la volonté et de la souveraineté des Etats du Sud et de leur compréhension des enjeux.

➤ **L'accord de Cotonou**

Avec cet accord de Cotonou, les APE prévoient la mise en place de zones de libre-échange à partir de 2008. Et six régions ont déjà entamés et commencés les négociations pour la mise en place de ces zones de libre-échange à partir de cette date :

- En 2003, la CEDEAO plus la Mauritanie en Afrique de l'Ouest, et la CEMAC en Afrique Centrale,
- En 2004, le COMESA et la SADC en Afrique Orientale et Australe.

Or, le COMESA a succédé en 1994 à la Zone d'échanges préférentiels des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique de l'Australe ou ZEP qui existait depuis 1981 dans le cadre du plan d'action et de l'Acte final de Lagos de l'Organisation de l'Union Africaine ou OUA.

Toutefois, les pays membres de ces différentes coopérations dans l'intégration régionale respectives ont déjà été débutés. Par contre, l'essentiel du commerce des parties contractantes doit être concerné tous par l'accord selon l'article XXIV du GATT.

Presque tous les efforts et activités sont concentrés sur la réussite de la mise en œuvre de l'union douanière. Avec la compilation extérieur commun, où la nomenclature tarifaire commune a été déjà élaborée.

Actuellement, le COMESA est l'une des organisations régionales que l'Union Africaine et le nouveau partenariat Economique pour le Développement de l'Afrique ou NEPAD reconnaissent comme élément de base du développement de l'Afrique.

Désormais, cet institut a défini sa priorité la promotion orientée vers l'extérieur, l'intégration régionale par le commerce et l'investissement. Et tout ceci se font dans le cadre des réglementations de l'OMC et des autres accords internationaux.

d)- L'accord exceptionnel : Avec le consensus De Washington Et Accord De Partenariat Economique :

➤ **La Commission de l'Océan Indien ou la COI**

Madagascar est membre fondateur de la COI, créée en 1982 avec les Seychelles et l'île Maurice, rejoint plus tard par les Comores et la Réunion en 1984.

L'objectif initial de la COI est la coopération politique, diplomatique, culturelle et scientifique. L'évolution vers une Zone de libre échange a marqué une étape de l'intégration économique régionale, avec la suppression effective des taxes et droits de douanes entre Maurice et Madagascar en septembre 1999.

Les 4 pays ACP de la COI telles que Maurice, Madagascar, Comores et Seychelles étant également membres du COMESA, un accord de coopération a été signé en 1999 entre les deux organisations, et les règles d'origine de la COI ont été harmonisées avec celle du COMESA. Les douaniers malgaches ont été formés sur les deux mécanismes préférentiels, et l'on s'achemine vers l'Union douanière du COMESA qui devrait être effective en décembre 2004.

➤ **Le Common Market of Est and Southern Africa ou le COMESA - Marché Commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe**

Dans la région, ce groupement régional, composé de 20 membres, est le plus structuré et le plus avancé dans le processus d'intégration économique. Et, la mise en place de la zone de libre échange ou la ZLE en 2000. L'organisation s'achemine vers une Union douanière que décembre 2004.

Madagascar a adhéré au COMESA en 1995, dans le double objectif de réaffirmer son appartenance à la grande famille africaine ou OUA de l'époque, d'une part, et afin d'intégrer un marché plus vaste de 387 millions de consommateurs d'autre part. Le pays est également membre de la ZLE, avec Djibouti, Egypte, Kenya, Malawi, Maurice, Soudan, Zambie, Zimbabwe et récemment Rwanda et Burundi.

➤ **La Southern African Development Community ou la SADC**

La SADC a été créée en 1980, et par suite l'organisation régionale s'est renforcée depuis et a adopté un programme d'activités, dont le Protocole sur le Commerce qui prévoit une zone de libre échange de la région en 2008. Madagascar adhère à la SADC en 2003.

Les Etats membres de la SADC sont constitués par l'Afrique du Sud, Angola, Botswana, Congo (République Démocratique), Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe. Les pays membres concoctent des accords sur les points suivants :

- Les Etats membres de la SADC adopteront des politiques en vue d'éliminer toutes les formes existantes d'obstacles non tarifaires.

- Par l'élimination progressive des restrictions existantes à l'importation et à l'exportation de produits originaires des Etats membres.
- La coopération douanière concernant le commerce de transit, les produits importés dans un Etat membre ou exportés d'un Etat membre.
- Application des mesures antidumping qui sont conformes aux dispositions de l'OMC.

Or, il est très marqué dans ce cadre que la plupart de réformes n'ont touché que les politiques de haut niveau telles que les réglementations fiscales, tarifaires au sein de la communauté.

Les législations commerciales font intervenir et mettent en place aussi des mesures sanitaires et phytosanitaires strictes sur les produits des pays membres. Et ce qui est toujours en accord avec les règles de l'OMC. Enfin de compte, tous les présent accords sont ratifiés ou approuvés par les parties signataires selon leurs règles constitutionnelles et procédures respectives.

1.4-Les liens avec les autres organisations :

Dans le cadre de négociation démarrées en septembre 2002, les 77 pays ACP ont été repartis en six groupes régionaux : Afrique de l'Ouest, Afrique Centrale, Afrique Australe et Orientale, communauté de développement de l'Afrique du sud, Caraïbes et Pacifique basés sur les institutions régionales en place.

De ce fait, le processus crée au sein des adhésions un chevauchement à plusieurs accords commerciaux régionaux. D'où, la mise en œuvre des décisions prises au sommet de la Tripartite COMESA-EAC-SADC. Ces décisions sont d'autant plus importantes que l'élargissement projeté de la ZLE en demandant en même temps une harmonisation parfaite avec le processus interne à la SADC.

Ainsi, la réussite de la marche vers l'Union douanière et la Zone de libre échange dépend entre autres de l'harmonisation de ces décisions.

C'est à partir du sommet des chefs d'Etat tenu à Maurice en mai 2000, que la conférence du COMESA a reconnu que le secrétariat de la SADC et du COMESA collaboraient étroitement aussi sur un certains nombres de projets et de programmes et qu'ils avaient réduit le niveau des chevauchements entre les deux institutions.

Suivi par des mémorandums d'accords signés avec l'EAC, l'IGAD et la COI qui ont décidé d'adopter et de mettre en œuvre les programmes de libéralisation et de facilitation du commerce du COMESA.

En fin pour l'intérêt commun des pays membres dans le cadre de non- exclusivité, les dispositions de Lomé relatives à l'accès préférentiel au marché qui ne sont pas compatibles avec les dispositions non discriminatoires ou NPF de l'OMC, seront graduellement

- **Les différentes formes d'intégration régionale :**

Selon la typologie élaborée par Bela Balassa on retient, en ordre croissant, six degrés d'intégration économique territoriale :

➤ **La coopération économique** : Faciliter le commerce entre les membres et éliminer certaines barrières aux investissements ou aux implantations.

➤ **La zone de libre-échange**

Les marchandises circulent librement, les barrières tarifaires ou non- tarifaires sont supprimées mais les pays membres conservent leur propre système douanier vis-à-vis des pays tiers.

➤ **L'union douanière**

C'est une ZLE accompagnée de l'établissement d'un tarif douanier commun ou d'un tarif extérieur commun à l'égard des pays tiers.

➤ **le marché commun**

Éliminer toutes les barrières au commerce des marchandises entre les membres, adopter un tarif douanier extérieur commun et permettre la libre circulation des marchandises, des personnes, des capitaux et éventuellement des services.

➤ **L'union économique**

C'est un marché commun doublé d'une harmonisation des politiques économiques débouchant sur l'union monétaire, voire la monnaie unique.

➤ **L'intégration politique**

L'unification des politiques économiques et sociales est réalisée.

Par ailleurs, vue que le concept de l'intégration régionale africaine est bien conçue, et elle demande une telle coordination sur toutes les lignes surtout celle de la fiscalité existante au sein de chaque pays africains, entre pays africain et dans l'intégration, d'où la fiscalité.

Source : wilkimedia foundation project, inc /OMC, Accord économique

CHAPITRE-II : LA FISCALITE

La fiscalité est un système considéré comme pilier de l'existence de tout Etat du monde, en particulier pour les pays africains. Par ailleurs, il est donc nécessaire d'analyser en profondeur la structure fiscale, en commençant par l'approche de la fiscalité.

Section 1 : L'approche de la fiscalité :

Avant de faire une telle analyse, il faut définir d'abord, ce qu'un environnement de la fiscalité.

2.1- La définition et les différentes formes de fiscalité :

a)- La définition de la fiscalité ¹:

La fiscalité est un ensemble de lois et des règles qui conditionnent l'impôt. Ces règles et lois sont concrétisées par des codes généraux des impôts.

Selon la doctrine de la politique économique, la politique fiscale vise trois objectifs :

- lever les ressources nécessaires à la production des services publics;
- inciter à l'efficacité économique, ou du moins ne pas la décourager;
- et de corriger la répartition de revenu par la redistribution.

b)- Le concept de la fiscalité :

• **Selon Laffer**, toutes recettes fiscales peuvent toujours être associées à des taux de pressions fiscales, tels que :

- aux taux limites de 0% et 100%, les recettes sont nulles. Cela va de soi si l'Etat ne prélève rien. Par contre, si le taux est de 100%, alors toute la production cesse.

- et un taux est faible « t1 » et un taux élevé « t2 » procure une recette respective « R1 » et « R2 », ce dernier représente l'optimum où le rendement de la fiscalité est maximum en « E ».

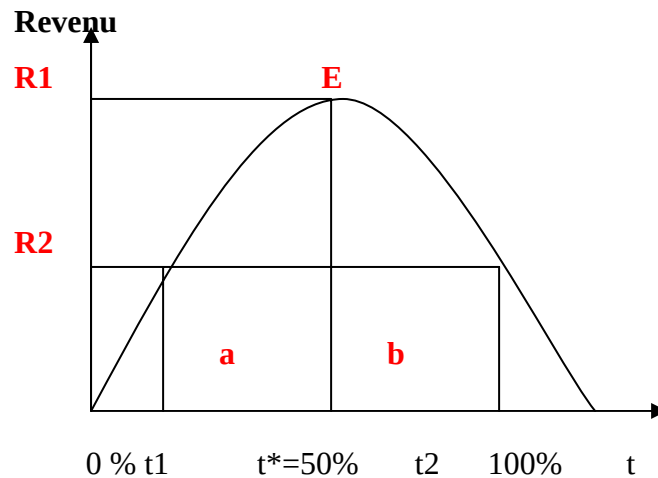
De ce fait, à gauche de « E », l'augmentation de la pression fiscale engendre une augmentation des recettes ou on trouve une zone admissible, et de l'autre côté de « E », tout alourdissement de la pression fiscale provoque une baisse plus importante du produit imposable, donc des recettes.

Pour Laffer, Canto et Foines en 1978, préconisaient une diminution de la pression fiscale pour relancer l'activité économique, donc améliore le bien être de la population. Et avec un taux élevé, il y a effet désincitatifs.

1-Source : D'après, la leçon de la finance publique I

Figure 01 : La courbe de LAFFER

a- représente la Zone admissible, et b)- Zone inadmissible



Source : Droits de douane, Antoine Berthou

- **Selon Keynes**, il a milité pour une fiscalité progressive. Pour lui, c'est la raison pour l'efficacité économique en transférant les revenus des riches vers les pauvres, c'est-à-dire on transfère de la classe sociale qui épargne vers celle qui consomme. Ainsi, la fiscalité peut également jouer un rôle économique : c'est la fonction de stabilisation.

Dans les pays développés, le niveau de la fiscalité évolue en fonction de la croissance économique. Les niveaux varient entre 20 à 50% du Produit National Brut.

Mais les principes sont presque tous les mêmes dans tous les pays du monde, et reposent aussi sur un certain nombre de conditions imposé par l'OMC.

➤ **Les principes généraux de la fiscalité et les droits de douane :**

D'une part, ces principes reposent tous sur : une meilleure justice sociale, améliore la performance économique, réduit le déficit budgétaire. Parallèlement au principe d'équité¹, d'efficacité² et de compétitivité³. D'autre part, l'existence de la transparence, de la non-discrimination.

1-L'équité repose sur la répartition équitable du fardeau fiscal entre les individus, les sociétés et les contribuables.

2-L'efficacité se réfère au choix de formes des taxes et des impôts ayant le moins d'effets négatifs sur l'allocation des ressources.

3-A un caractère comparable de la pression fiscale globale par rapport à une autre en tenant compte de l'ensemble des services disponibles.

2.2- Les fonctions de la fiscalité :

Les rôles de la fiscalité sont généralement liés aux fonctions de l'Etat. Et ce sont l'Etat et les collectivités décentralisées qui prélèvent des impôts, de taxes, des contributions. Effectivement, la fiscalité est constituée par des différentes fonctions telles que:

➤ La fonction d'allocation des ressources :

Le secteur public relève des impôts, des taxes et des contributions et commercialise également des prestations et des services en vue de satisfaire notamment les besoins de services collectifs. De ce fait, les activités de l'Etat sont liées à la fonction de la fiscalité. Il y a au moins quatre tâches liées à la fiscalité :

- La fiscalité permet de financer les achats des facteurs de productions et de biens et services dont l'Etat a besoin pour assurer ses prestations.
- Le financement des dépenses par les recettes courantes contribue à la révélation des préférences de la collectivité.

D'une part, la fiscalité exerce une certaine influence sur la croissance économique en raison de son incidence sur l'offre du travail et l'épargne. Et d'autre part, la fiscalité est un moyen de promouvoir en même temps le développement du pays, comme Madagascar.

➤ La fonction de redistribution de richesse :

Sur la fonction de la redistribution de la fiscalité (du budget de l'Etat). La fiscalité constitue une principale fonction de redistribution de revenu.

➤ La fonction de stabilisation macroéconomique :

La fiscalité permet de corriger les déséquilibres des agrégats macroéconomiques. Par exemple, le déficit de la finance publique ou déficit interne, peut être remédié par l'amélioration des recettes fiscales. L'augmentation des recettes fiscales permet dans ce cas de diminuer les déséquilibres de la balance de paiement en modifiant les différents taux.

Section 2 : La structure de la fiscalité

Dans un premier temps, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, les échanges internationaux sont régis dans le cadre du GATT puis de l'OMC à l'intérieur de laquelle la CNUCED tente d'établir un nouvel ordre économique international (NOEI). A côté de cela, on constate le développement d'accords économiques régionaux, avec la création de zones d'intégration économiques régionales.

Et dans le second temps, le GATT ou Agetac mettait en place des principes visant à favoriser les échanges internationaux en réduisant les droits de douanes, avant de s'intéresser aux barrières non douanières. D'où la naissance des règles de coopération en matière de fiscalité.

La constitution d'un marché unique est fondée sur l'analyse des déterminants fiscaux de l'intégration et en fonction des différents degrés d'intégration.

2.3- Liens entre l'intégration et la fiscalité :

L'analyse du lien entre la fiscalité et l'intégration permet de vérifier à l'aide des analyses théorique et empirique, si la fiscalité dans son ensemble peut faire obstacle à la réalisation d'une intégration économique. Pour ce faire, il faut savoir :

- les déterminants fiscaux de l'intégration, il sera montré comment la fiscalité peut influencer la promotion d'une intégration économique;
- et le lien entre la fiscalité et le marché unique

Dans ce processus, les législations fiscales et douanières peuvent être soit un frein, soit un moteur. Pour bien saisir le mécanisme par lequel la fiscalité peut influencer une économie.

2.4- Les règles de coopérations en matière de fiscalité dans le cadre de l'intégration :

En matière de fiscalité dans le cadre de l'intégration régionale, les pays membres de l'intégration régionale sont les partisans de l'harmonisation fiscale, que ceux de la concurrence fiscale. Telle que l'harmonisation n'étant pas l'égalisation des taux et non plus l'uniformisation d'assiette, elle est au contraire une solution négociée dont le but est d'encadrer les taux et les assiettes, pour éviter les distorsions fiscales et le basculement de la charge de l'impôt sur les assiettes les moins mobiles.

De ce fait, neuf Etats membres africains, y compris Madagascar, ont renforcé leurs relations commerciales avec le lancement du commerce hors taxe et sans contingents, en adoptant :

- **un tarif extérieur commun** ¹, dont la communauté, comme le COMESA envisage d'appliquer les taux du tarif extérieur commun suivants :
 - 0% pour les biens capitaux ;
 - 5% pour les matières premières ;
 - 15% pour les produits intermédiaires et semi- finis ;
 - 30% pour les produits finis ou biens de consommations.

1- Source : Projet cadre intégré / PRC, www.comesa.int

- **des réglementations douanières communes**, où toutes les importations sont soumises à une politique commune de la communauté.
- **Et enfin l'élimination des barrières non tarifaires**, tels que la suppression des contingents à l'importation et à l'exportation, la suppression des restriction sur le change, et la taxe sur les devises étrangers, etc.

Cependant, ils ont maintenu leurs tarifs extérieurs pour les non membres de la ZLE. Et face à ces règles de coopération de l'élimination progressif des tarifs fiscaux, ils ont prévus aussi des mécanismes de protection des industries naissantes, craintes de la désindustrialisation, et de la non compétitives des industrie locaux.

a)- Les principes généraux :

Dans ce principe de non-discrimination, les biens produits à l'étranger doivent être traités comme les biens produits sur le territoire domestique, une fois franchie la frontière. A ce propos, la mesure de la protection tarifaire dans la négociation sur la base des tarifs consolidés et appliqués sont différents la plupart du temps dans chaque pays, mais des groupements de l'intégration régionale tels que le COMESA, la SADC, la COI imposent certaines règles.

Comme le tarif consolidé impose le droit de douane que chaque pays membre s'engage à ne pas dépasser à l'issue de la négociation ; le tarif appliqué ², et le tarif préférentiel avec le droit de douane pour des importations en provenance des pays membre de l'intégration régionale.

b)- Les principes du GATT :

Les principes du GATT ¹ sont considérés depuis comme base de tout accord commercial, même au sein de l'intégration régionale comme le COMESA, la SADC, la COI. Ces principes fondamentaux sont constitués par :

- **Le principe de non-discrimination**, dicte qu'un pays qui accorde un avantage commercial à un autre pays doit l'étendre aux pays signataires de l'accord.
- **La clause du traitement national**, c'est-à-dire que chaque pays s'engage à appliquer les mêmes règles (fiscalité, normes) sur son territoire au niveau des produits et entreprises étrangers qu'au niveau des produits et entreprises nationaux.

1-Une nomenclature tarifaire basée, la version 1996, Source : PRC dans le commerce international/
www.comesa.int

- **Le principe de l'abaissement général et progressif des droits de douane**, afin d'y parvenir des Cycles de négociations multilatérales sont organisés dans le cadre de l'intégration régionale.
- **Le principe de l'interdiction des restrictions quantitatives** ou quota.
- **Le principe de l'interdiction du dumping et des subventions à l'exportation**, Traditionnellement, le dumping est une vente à perte, c'est-à-dire une vente à un prix inférieur au coût moyen de production. Dans le contexte du commerce international, le dumping consiste pour une entreprise à proposer sur les marchés étrangers des prix plus bas que sur son marché domestique. Jugée déloyal, le dumping est généralement condamné par les accords commerciaux internationaux
- **Le règlement des conflits** basé principalement sur la négociation.

De nombreuses dérogations sont prévues dans l'accord général, limitant ainsi la portée même des principes fondamentaux.

2.5- Les droits de douanes et ses rôles dans l'économie :

Les droits de douanes prennent une grande place dans le système fiscale, alors il est opportun de les savoir.

2.5.1- La définition et les buts des droits de douane :

a)- La définition des droits de douane :

Les droits de douane sont l'argument du protectionniste et formes de protection correspondent à une taxe à l'importation.

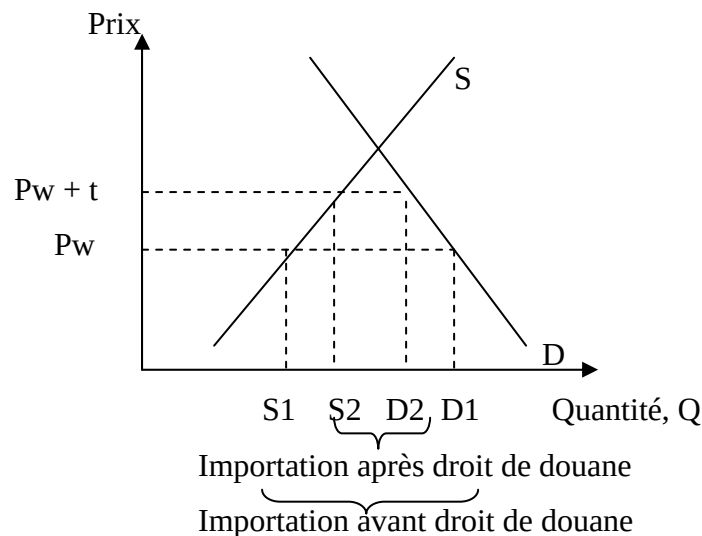
Les droits de douane sont constitués par les tarifs, les droits spécifiques, ad valorem ou quotas tarifaires, dont :

- **Le tarif spécifique** est formé par un taxe fixe pour chaque unité importée, et par notation : Droit de douane spécifique : $PT = PW + t$ avec $t > 0$ et, le Prix mondial PW: intersection des courbes de demande d'importation et d'offre d'exportation sur le marché
- **Le tarif ad valorem** est un taxe en fonction de la valeur du bien importé, et par notation le droit de douane ad valorem : $PT = PW (1+t)$ avec $0 < t < 1$;

1- Une nomenclature tarifaire basée la version 1996, Source : PRC dans le commerce international/ www.comesa.int
 2- C'est un droit de douane effectivement perçu dans le cas général

- **Et le quota tarifaire**, il est possible d'importer une quantité M donnée à un taux relativement bas. Au-delà de cette quantité, le tarif fixé est prohibitif.

Figure 02 : Impact de l'imposition d'un droit de douane sur le marché, lorsque le pays est petit, cas de Madagascar²



Source : Antoine Berton, conférence de Méthodes en économie internationale, sciences PO, mars 2007

Dans un petit pays comme Madagascar, lorsque le bien est imposé par un droit de douane, le prix de l'importation passe de P_w à $P_w + t$, donc augmente de « t ». Et la quantité importée demandée passe de $D_1 - S_1$ à $D_2 - S_2$.

b)- Les buts des droits de douane :

Auparavant, les buts premiers des droits de douane pour tous les pays, c'est la protection. D'abord, la protection des industries domestiques, la protection de l'« industrie naissante » au Sud, et la protection des emplois peu qualifiés au nord, mais aussi considéré comme un argument de la concurrence déloyale.

Pourtant, les droits de douane sont une des sources de revenu non négligeable pour les PMA et les PED. Et la protection prend formes :

- de droit de douane, quota, RVE, subventions,
- et nouveaux instruments protectionnistes ou instruments non- tarifaires : antidumping, normes sanitaires et phytosanitaires, standards réglementaires etc, quelque soit le pays.

1- Le GATT (1947 - 1994) Signé à Genève le 30 octobre 1947 par 23 pays et entré en vigueur le 1 janvier 1948,

Selon Keynes, la protection douanière faciliterait la reprise de l'activité pour trois raisons :

- elle sauvegarderait l'équilibre de la balance de paiement pendant que se réalise le programme d'expansion interne.
- Par les recettes qu'elle apporterait, elle permettrait de financer en partie ce programme ;
- Dans la mesure où elle provoquerait une substitution de la production intérieure aux produits étrangers, elle accroîtrait l'emploi.

c)- Les différents types de droit de douane :

Les modalités d'application d'un droit de douane sont nombreuses et dépendent de l'objectif recherché par le législateur dans un pays. Les différents types de droit de douane sont :

➤ Le droit de douane ad valorem :

Le droit de douane ad valorem est le prélèvement, lors du passage à la frontière d'une marchandise, d'un taux fixe en pourcentage (%) sur la valeur C.A.F ou Coût- Assurance- Fret. C'est-à-dire le coût- assurance- fret du montant importé. Soit t le taux ad valorem du droit et P^* le prix mondial unitaire C.A.F., le prix intérieur du bien importé est alors $P^* (1+t)$.

Cette forme de droit de douane est très répandue dans le monde en dépit des négociations internationales qui ont contribué depuis plus de cinquante ans à une forte réduction des taux. La particularité du droit de douane ad valorem est d'offrir un niveau de protection insensible aux variations du prix mondial du produit taxé.

➤ Le droit de douane spécifique :

Le droit de douane spécifique est le prélèvement sur la valeur C.A.F d'une taxe fixe t' par unité importée. Le prix intérieur du bien importé est alors P^*+t' . Les droits spécifiques sont beaucoup plus rares que les droits ad valorem. Par exemple, certains jus d'orange sont taxés à Madagascar depuis 1940 d'un certain droit. Contrairement aux droits ad valorem, le niveau de protection offert par cette forme de droit de douane varie avec le prix mondial : à la baisse lorsque le prix mondial augmente, à la hausse lorsque le prix mondial baisse.

➤ Le droit de douane compensateur :

Le droit de douane compensateur ou antidumping est un prélèvement sur la valeur C.A.F d'un montant variable destiné à égaliser le prix des importations avec un prix objectif (prix seuil). Le droit compensateur augmente lorsque le prix mondial baisse. La particularité du droit de douane compensateur est de garantir les secteurs qu'il protège des baisses fortes et rapides des prix mondiaux, par exemple dans une situation de l'agriculture.

➤ **Le droit de douane dégressif :**

Le droit de douane dégressif est un droit de douane ad valorem dont le taux d'imposition varie en fonction du prix mondial du produit. Comme le droit de douane compensateur, le droit dégressif cherche à limiter la baisse de la protection en cas de baisse des prix mondiaux. Un tel système fut appliqué par le Royaume-Uni avec les lois céréalières ou Corn Laws.

➤ **Les taxes à l'exportation :**

A côté des droits de douane sur les importations existent aussi des droits de douane ou taxes à l'exportation. On la retrouve davantage dans les pays en développement exportateurs de matières premières, comme Madagascar, lesquels elle constitue une source de recettes publiques.

d)- Les nouveaux instruments :

Les droits de douane constituent la forme la plus simple et la plus transparente des politiques commerciales, car ils sont aisément quantifiables et agissent directement sur les prix.

Mais depuis quelques décennies, la plupart des interventions gouvernementales en matière de politique commerciale utilisent d'autres instruments, dont l'action est plus indirecte et plus floue: quotas d'importation, restrictions volontaires d'exportation, droits antidumping et compensateurs, protectionnisme par le change et accords sur les prix, etc.

Mais depuis que le monde a évolué dans la mondialisation et pour faire face à un vent de forte compétitivité entre les pays de divers continents. Les africains ont contraint de se grouper dans une unité, l'intégration régionale avec laquelle, les règles du marché ont changé. Comme la réduction jusqu'à l'élimination des tarifs douaniers. Mais pourtant les principes généraux sont les même que précédemment pour tous les pays.

En bref, la SADC, le COMESA, la COI ont pour objectif principal de tirer profit à une grande taille du marché régionale, avec la libéralisation du marché par l'élimination des droits de douanes et des obstacles non tarifaires. De ce fait, les structures institutionnelles demandent des reformes surtout celle de la fiscalité, même certains pays africains sont réticents. Pourtant, la constitution d'un marché unique est fondée sur l'analyse des déterminants fiscaux, qui est auparavant comme une protection mais après devenu un blocage de développement, alors l'analyse de la situation sera nécessaire dans ce cas, d'où l'analyse de la situation.

PARTIE- II

ANALYSE DE LA SITUATION

CHAPITRE-I :

L'ANALYSE DE FLUX DES BIENS ET DES SERVICES

Dans le cadre d'un marché commun au sein de l'intégration régionale, l'analyse des flux de biens et de services entre les membres du groupement permet de produire plus. D'où, la nécessité de connaître tous les transactions existants entre les pays membres et surtout celle de Madagascar.

Section 1 : Les flux de biens et services échangés sur le marché régional

Pour connaître le changement de l'économie des pays africains membres de l'intégration régionale, surtout celle de Madagascar, l'analyse des transactions commerciales sont nécessaires.

3.1- Les transactions commerciales :

Les transactions commerciales dans le cadre du marché régional repose essentiellement sur la constitution d'un Marché Commun. Et elle demande l'application des règles suivantes :

- L'adoption d'un Tarif Extérieur Commun (TEC) ;
- L'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires aux échanges communautaires ;
- L'instauration du libre jeu de concurrence entre les entreprises des Etats membres ;
- Et la libre circulation des facteurs de production.

Et ces transactions commerciales se font entre tous les pays membres du groupement. Mais, dans le cadre de cette analyse, on déterminera les échanges entre Madagascar et les différentes communautés telles que la COI, le COMESA, et enfin la SADC.

3.1.1- Les échanges entre Madagascar, la COI, le COMESA, et la SADC :

Particulièrement pour Madagascar, la grande île est pleinement intégrée au désarmement tarifaire de la COI et à la ZLE du COMESA et de la SADC.

a)- Les échanges avec la Commission de l'Océan Indien (COI) :

➤ Les principaux partenaires commerciaux malgaches

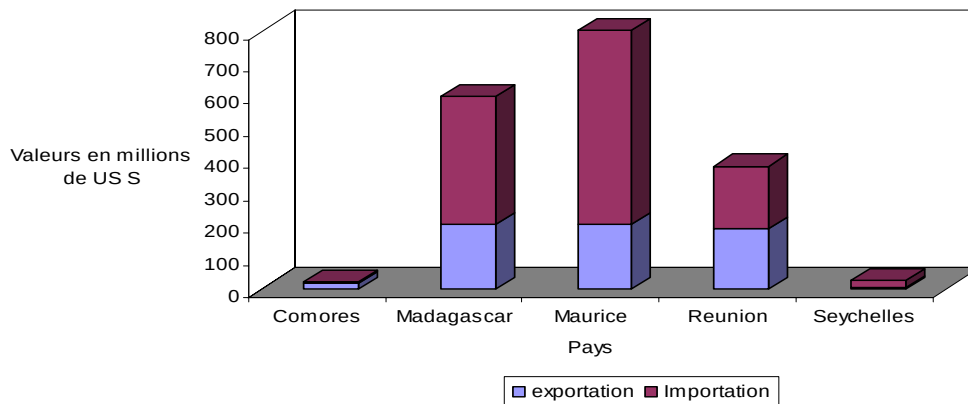
Depuis l'adhésion de Madagascar dans la Commission de l'Océan Indien ou COI en 1984, la Grande Ile a établi et consolidé des relations commerciales avec les quatre îles de l'Océan Indien, à savoir les Comores, l'île Maurice, l'île de la Réunion et les Seychelles.

Selon les échanges entre ces pays, les transactions commerciales accroissent en moyen annuel de 2%. Et la totalité de la valeur d'échange enregistré sur toute la période dépasse les 1,19 milliards de dollars US ¹.

1- Source : www.coi.com

Par ailleurs, on remarque que les activités commerciales de la Grande Ile avec l'île Maurice et celle de la Réunion sont les plus importantes, en termes de valeur. Elles représentent respectivement les 49% et 15% des échanges de la période.

Figure 01 : Echanges commerciaux avec les pays membres de la COI



Source : CREAM -2009

Les transactions commerciales avec les Seychelles et les Comores apparaissent très faibles comparés à celles réalisées avec les trois autres pays. En effet, ces échanges ne représentent respectivement qu'environ 3% et 2%.

b)- Les produits échangés :

Auparavant, les échanges commerciaux avec les pays de la COI se soldent tout comme le cas de l'année précédente par un large excédent au bénéfice de Madagascar.

➤ Les importations venant des pays membres de la COI

Concernant l'importation, Madagascar enregistre en moyen une augmentation de 7% par an. Et ces dernières sont passées de 64 millions de dollars US à 96 millions de dollars US jusqu' en 2007. Et ce sont les produits pétroliers et ses dérivés, ainsi que des tissus en coton qui dominent. Celles en provenance des Seychelles comprennent du poisson congelé, des produits pétroliers raffinés et des aliments pour les animaux.

De ce fait, l'île Maurice réalise à peu près les deux- tiers des marchandises importées des pays membres de la COI, tandis que pour l'importation, c'est 10,23%, l'exportation entre Maurice et Madagascar est donc très dynamique. Elles sont constituées principalement des produits suivants :

- de produits textiles sous forme de fils et de tissus en coton ainsi que d'articles tricotés ;
- de produits de papeterie, et de préparations alimentaires, les boissons alcoolisées ou non.

1-Transactions commerciales qui concernent les zones franches (ZF), Source : <http://www.meci.gov>.

En revanche, Madagascar importe à partir de l'île soeur presque les mêmes produits. Essentiellement, il s'agit de la farine, des boissons, de l'engrais et du savon.

➤ **Les exportations vers les pays membres de la COI**

Pour améliorer la balance commerciale de Madagascar, la Grande île exporte des produits :

- des produits minéraux constitués par des produits pétroliers et ses dérivés,
- des produits textiles, et des produits d'origine animale : des crevettes et des crustacés.

Dans ce sens Madagascar réalise 80.35% d'exportation des produits vers l'île Maurice. En outre, Madagascar exporte vers l'île de la Réunion des marchandises comprenant :

- des produits pétroliers, et des produits textiles
- des produits d'origine végétale (légumes et épices), et les crevettes et les crustacés

Et celles destinées aux Comores sont surtout formées de produits :

- d'origine végétale, comme les oignons, ail et légumes secs, et des tronçons de bois.
- de produits pétroliers et dérivés,

Pourtant, ces exportations de Madagascar vers les pays membres de la COI diminuent en passant de 78 millions de dollars US à 64 millions de dollars US en période dernière, soit un taux moyen annuel de -0,24%. Mais par contre, les transactions avec l'île Maurice et l'île de la Réunion restent encore les plus importantes. Elles représentent respectivement de 34% et 27% de la valeur totale des exportations malgaches au sein de la COI. Par contre, la part de la COI est quasi exclusivement mauriciens.

3.1.2- Les échanges commerciaux de Madagascar avec le COMESA :

Madagascar échange déjà avec beaucoup de pays africains dans le cadre de coopération commerciale, pourtant la Grande île trouve plus avantageux encore de renforcer ces échanges plutôt avec le groupement tels que le COMESA.

a)- Les principaux partenaires de Madagascar

Les pays Adhérent du COMESA comptent une vingtaine de membres, dont Madagascar est l'un des pays adhérent de ce Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe. Cependant, l'île Maurice occupe le principal partenaire de Madagascar au sein de ce groupement, avec 49% de la valeur totale des échanges.

Toutefois, les transactions des produits comme les textiles sont classées sous régimes spéciaux et effectuées par Madagascar en tant qu'échanges extraterritoriaux. Et ces échanges représentent une part non négligeable de 31% des réalisations.

Source : www.coi.com

b)- Les produits échangés :

➤ Les importations venant des pays membres du COMESA

Madagascar et l'île Maurice restent les deux principaux fournisseurs de marchandises au marché du COMESA. Mais, il inclut de même l'Égypte, le Kenya et le Swaziland, comme fournisseurs.

Les importations venant de ces pays progressent d'année en année. En moyenne, ils augmentent de 40% par an, seulement pour les trois pays. Cependant, la part de l'île Maurice reste encore importante pour l'approvisionnement du marché intérieur malgache.

Les marchandises importées des pays membres du COMESA comprennent essentiellement :

- des produits textiles dont des fils et des tissus en coton,
- des produits pétroliers,
- des préparations alimentaires sous forme de pâtes et des boissons,
- et de la papeterie. D'autres produits tels que les poissons congelés, la farine de blé, les lames de fer et d'acier et le savon viennent les compléter.

L'ouverture du marché malgache aux produits en provenance des pays membres du COMESA se chiffrent à 66 millions de dollars US au début, atteignent les 134 millions de dollars US la période précédente, soit un accroissement moyen de 12,53% par an.

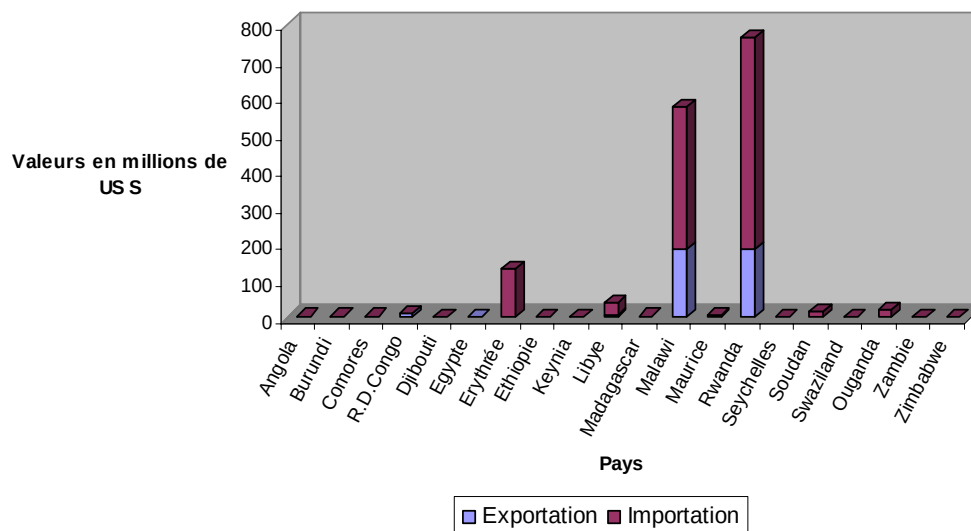
➤ Les exportations de Madagascar vers le COMESA

Madagascar exporte principalement les mêmes groupes de produits dans le cas de la COI, au niveau du COMESA. Mais pour ce dernier groupement, Madagascar a plus de nombre de partenaires commerciaux, et ce sont les pourcentages associés à chaque groupe de marchandises qui les différencient, qui sont plus faibles dans le cas du COMESA. Les autres pays participent aux échanges même si le niveau de l'échange est encore faible.

Certes, les exportations de Madagascar d'après les données statistiques soulignent une tendance à la baisse de la valeur des exportations, laquelle est estimée à 64 millions de dollars US mais s'est réduite jusqu'à 49 millions de dollars US en 2006, soit une baisse de l'ordre de 4,35% par an au cours de la période. Or, cette exportation vers le COMESA hors de la COI représente seulement 0,2% du total.

1- Source : www.comesa.com

Figure 02 : Les échanges commerciaux avec les pays du COMESA



Source : CREAM- 2009

3.1.3- Les échanges commerciaux de Madagascar avec la SADC :

La SADC est aussi l'un des marchés régionaux du sud que Madagascar est aussi actif.

a)- Les principaux partenaires de Madagascar au sein de la SADC:

Auparavant, la SADC ou la Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe a treize membres, et n'est que plus tard en 2005 que Madagascar adhère à la communauté. Et la Grande île ratifie son adhésion dans la Zone de Libre Echange (ZLE) n'ait eu lieu qu'en Août 2008.

Toutefois, les échanges ont connu d'une part une expansion notable soit un accroissement en moyenne de 8.51% par an. Ainsi, les transactions commerciales totalisent jusqu'à 1,255 milliards de dollars pour les sept années. D'autre part, le retard d'adhésion de Madagascar n'a pas empêché le développement des relations commerciales avec les pays membres de la SADC.

L'Afrique du Sud et l'île Maurice constituent les deux principaux partenaires commerciaux de Madagascar au sein du groupement. Et ils réalisent à part égale de 92% des échanges totaux au cours de la période. Mais c'est après qu'ils se détachent nettement du groupe des autres pays membres de la SADC, au regard de l'importance de leurs échanges commerciaux avec Madagascar. Pourtant, certains pays comme Madagascar et les autres pays membres tels que les royaumes de Swaziland et de Lesotho, le Malawi, le Mozambique et la Tanzanie forment encore un lien commercial, même s'ils sont encore peu développés avec 1% à 4% du total des échanges au sein du groupement.

Source : www.sadc.com

b)- Les produits échangés entre Madagascar et les pays membres de la SADC:

➤ Les exportations malgaches vers le marché de la SADC

Madagascar exporte surtout trois groupes de marchandises vers les pays de la SADC. Ces produits constituent particulièrement :

- des produits pétroliers et dérivés, des produits textiles (fils), de tissus, et habillements
- du poisson entier congelé, des crustacés et des mollusques. Et des produits tels les pois secs, les gousses de vanille, le clou de girofle, les tronçons de bois, les livres et documents.

D'une manière générale, les marchandises sont parfois acheminées vers l'île Maurice avec 74% des exportations malgaches au cours de la période.

Malgré les efforts de la Grande île en matière d'exportation des produits locaux, cette dernière enregistre encore une baisse avec un taux moyen de -0,65% par an. Cette diminution est pourtant moins forte par rapport à la COI et le COMESA

➤ Les importations des marchandises venant de la SADC

Assurément, Madagascar importe beaucoup par rapport à ce qu'il exporte. Les marchandises, dont il importe à priori :

- des produits textiles sous forme de tissus en coton et de tissus jeans,
- des préparations alimentaires dont le sucre et les aliments pour animaux,
- de la papeterie et des livres, et des produits pétroliers et dérivés.

De ce fait, les dépenses totalisent un peu moins d'un milliard de dollars US pour les sept (07) années considérées de la Grande île.

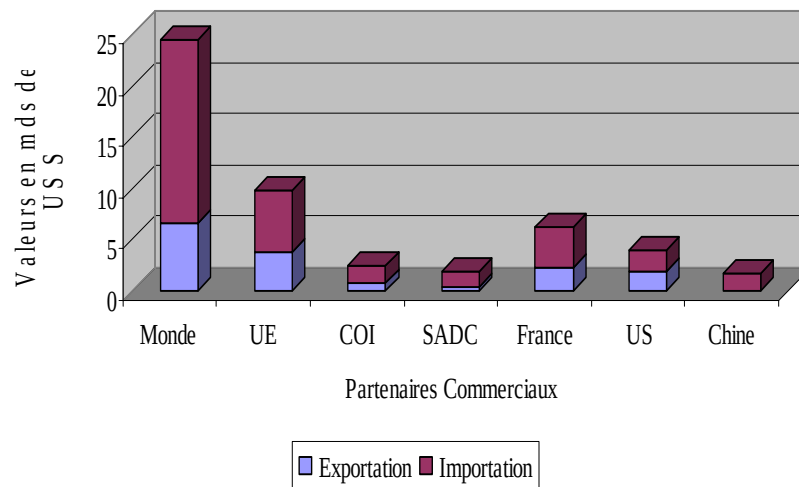
Elle importe également d'autres éléments, comme les engrais et d'autres produits chimiques, des barres de fer, des machines diverses, de la farine etc. D'où une augmentation de 80 millions de dollars US d'importation au cours de la période. Et par conséquent, les dépenses atteignent jusqu'à 179 millions de dollars US en 2006. Néanmoins, les dépenses y afférentes sont moindres.

Bref, pour les pays du COMESA et les pays du SADC, la balance commerciale se trouve largement déficitaire. Seulement pour Madagascar, les importations représentent largement plus de la moitié des échanges : 52% (COI), 64% (COMESA) et 79% (SADC).

En effet, ce dernier demande donc une véritable stratégie pour accroître l'exportation, en vue des rentrées de devises. C'est pourquoi, il est nécessaire de diversifier les produits et améliorer aussi la qualité des produits.

Source : www.sadc.com / www.coi.com / www.sadc.com

Figure 03 : Les principaux partenaires de Madagascar



Source : CREAM- 2009

3.2- La comparaison de dynamisme économique et échange entre pays émergents :

3.2.1- L'étude de dynamisme économique malgache:

Les transactions commerciales entre les opérateurs économiques évoluant à Madagascar et les autres pays dans le monde ont certes augmenté, passant de 1, 89 milliards de dollars US à 2,73 milliards de dollars US en 2007.

a)-La compétitivité des facteurs de productions malgaches

Les gouvernements de tous Etats membres de la communauté jouent un grand rôle de stabilisation tant au niveau de l'environnement politique, économique, et sociale des pays. Cela étant pour atteindre les objectifs de développement et de croissance, afin d'assurer le bien être de la population de chaque pays.

➤ Les industries à Madagascar

A ce propos, la situation des industries dans les pays africains se trouvent tous dans la même position. La compétitivité peut alors insinuer, entre autres,

- un niveau technologique plus avancé,
- un volume de vente plus important de meilleure qualité qu' à ceux des concurrents.

Elle suppose aussi que l'entreprise maintient une position dominante dans une section quelconque du marché.

Des études pour améliorer la compétitivité suggèrent que la politique de créneaux et le renforcement des relations sociales au sein de l'entreprise peuvent être des sources de compétitivité.

➤ **Les petites et moyennes entreprises ou PME**

Les unités de production, à majorité de petite taille, évoluent dans des conditions plus ou moins proches de la concurrence, bien que la situation soit affectée par l'ampleur du secteur informel, le favoritisme et la corruption.

D'une manière générale, la situation des entreprises à Madagascar se présentent comme :

- Les entreprises malgaches sont moins compétitives sur le marché du groupement. Les entreprises ont aussi du mal à réaliser le maximum de profit, parce que elles n'ont pas l'avantage- coût, sur la base du prix du marché.
- En matière de production, les petites entreprises ne profitent pas des transferts technologiques, ni des transferts. Donc, pas de production d'échelle, elle reste artisanale.
- Il y aussi l'insuffisance de mobilité de capital (financier et humaine), et avec une faible allocation des ressources. Et manque de spécialisation, et très peu diversifiés.
- La difficulté des entreprises africaines, y compris les entreprises malgaches de satisfaire les normes sanitaires et phytosanitaires.

➤ **Les firmes multinationaux**

A Madagascar, les entreprises de grande taille se situent dans un climat favorable des affaires et d'investissement. Cependant, il existe un grand nombre de contrainte tels que :

- la défaillance de l'offre en énergie, et la difficulté de trouver une main d'oeuvre qualifiée,
- la sécurisation de l'investissement et la faiblesse du pouvoir d'achat dans ces localités.

A Madagascar, ce sont les investisseurs directs étrangers qui accaparent presque la totalité des grandes entreprises, et tous les produits sont presque exportés vers l'extérieur du pays. Ils dominant grâce à ses énormes faculté tels que :

- la faculté de financement, et a la possibilité de production à grande échelle, donc de spécialisation, grâce à sa capacité technologique,

3.2.2- Les avantages Comparatifs :

Si le concept de compétitivité concerne l'aptitude d'une entreprise à affronter la concurrence sur le marché, domestique ou régionale.

- **D'après Adam Smith**, l'intérêt se porte sur une spécialisation dans les échanges internationaux, basée sur la notion d'avantage absolu.
- **Et Ricardo** met en exergue le rôle déterminant des coûts relatifs à l'intérieur d'un pays, dans l'orientation de la spécialisation des échanges, et soutient la possibilité d'échanges mutuellement avantageux entre les pays, en présence d'avantages comparatifs.

a)- Quelques définitions :

➤ **La théorie de l'avantage comparatif**

Même, si un pays a un désavantage absolu pour les différents produits par rapport à un pays, il aura intérêt au commerce international qu'il se spécialise dans les produits où son désavantage est le plus faible, et il a la quantité minimum de coût d'opportunité ou encore coût d'abandon des autres possibilités.

➤ **Les avantages comparatifs relatifs**

Les avantages comparatifs relatifs soulignent l'importance relative des exportations d'un produit donné par rapport aux importations.

➤ **Les avantages comparatifs révélés**

Des entreprises exportatrices malgaches face aux exportations des pays membres de la SADC.

b)- Les avantages comparatifs liés aux exportations malgaches :

Pour que l'analyse sur les avantages comparatifs des produits malgaches soit bien précise, il faut donc préciser l'influence du taux de change.

Pour une dépréciation de la monnaie malgache qui se traduirait par une offre plus compétitive des produits malgaches en termes de prix, encouragerait alors les activités d'exportation. Ainsi, les éventuels avantages comparatifs liés au système productif seraient conjugués avec les effets de la variation du taux de change.

➤ **Les avantages comparatifs relatifs sur les exportations malgaches au sein du marché mondial**

D'une manière générale, les avantages au niveau des grands groupes de marchandises en se concentrant sur les quatre principaux groupes de produits exportés par Madagascar, à savoir :

Tableau 1 : des produits exportés par Madagascar avec les indices

Groupes de Produits	textiles	d'origine végétale	d'origine animale	pierres précieuses	produits en bois
Les indices	0,76	1,37	1,94	3,70	2,60

Source : www.meci. gov / indicateurs économiques

Parmi les 22 groupes de marchandises, les 5 produits ci-dessus sont liés à des valeurs positives, respectivement. De telles valeurs témoignent de l'existence d'avantages comparatifs des exportations malgaches au niveau de ces produits, relativement aux exportations totales.

➤ **Les exportations malgaches sur le marché du groupement régional**

On trouve dans le tableau ci-dessous, les principaux groupes de produits exportés par Madagascar vers les pays membres de la COI, du COMESA, et de la SADC. Pour Madagascar, ces produits précités disposent des avantages comparatifs relatifs pour le pays. Parmi ces produits, les produits d'origine végétale sont constitués par :

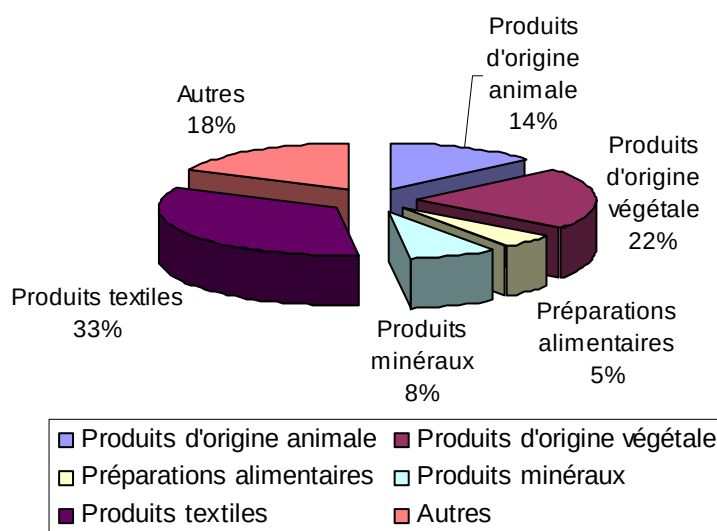
- des matières végétales et des racines comestibles,
- les produits de vannerie et le matériel pour la vannerie, les bois et les articles en bois,
- et des produits en cuir sont les plus faibles avec des indices de 0,95 et 0,82.

Tableau 2 : Classification des produits selon leurs avantages respectifs

	Avantages comparatifs relatifs	Avantages comparatifs révélés
Les produits de Grands groupes	Cuir, Végétales, Pétrolières et ses dérivées, Animales, Bois et ses dérivées	Bois, textiles et fibres textiles d'origine végétale, de matériels pour la vannerie, vanneries et du coton, articles métalliques et fibres confectionnées
Les produits de sous- groupes	du café, thé, épices, des grains et fruits oléagineux, des carburants minéraux	

Source : www.meci. gov / indicateurs économiques

Figure 04 : Les principaux groupes de produits exportés par Madagascar



Source : CREAM-2009

Même, les relations commerciales avec les pays membres de la COI, la COMESA et la SADC restent encore très limitées. A la fin de la période, les exportations vers ces groupements totalisent respectivement 572 millions de dollars US, 434 millions de dollars US et 260 millions de dollars US. Ces dernières représentent que les 9% (COI), 7% (COMESA) et 4% (SADC) de la valeur totale des exportations malgaches.

Toutefois, les activités d'exportation de Madagascar connaissent une amélioration, et elles se sont accrues de l'ordre de 2,03% en moyen par an.

➤ Les avantages comparatifs révélés

Madagascar dispose des avantages comparatifs au niveau des exportations de produits pétroliers. Toutefois de tels avantages semblent surpassés par ceux du Mozambique, de l'Angola et du Lesotho. Et, les exportations simultanées de produits minéraux et aussi de produits dérivés du bois semblent rapprocher Madagascar et l'Angola. Leurs avantages comparatifs révélés paraissent plus ou moins proches.

Les avantages révélés au niveau des exportations malgaches en bois et articles en bois semblent défaillir, une fois confrontés à ceux des autres pays. Les exportations malgaches de matériel végétal destiné pour la vannerie apparaissent comme le seul sous-groupe qui confère à Madagascar la première place en matière d'avantages.

Source : www.uneca.org / www.idrc.ca

Section 2 : Les analyses de la faisabilité du développement par l'intégration régionale

Pour Madagascar, l'économie se trouve encore à mi-chemin de l'ouverture vers les marchés extérieurs qui est encore récente pour le pays. Dans ce cas, l'intégration régionale peut-elle apporter à chaque pays membre des contraintes ou des perspectives pour l'économie ?

3.3- Les contraintes et les perspectives de l'intégration régionale :

3.3.1- Les contraintes au niveau de l'intégration régionale

Dans l'intégration du groupement, les pôles de développement les plus forts se trouvent renforcés au détriment des régions les plus faibles dans les conditions de marché libre, étant donné les règles d'échange asymétrique. En effet, malgré l'augmentation du volume d'échange, certains pays n'arrivent pas à réaliser de réels bénéfices. Face à une forte concurrence, ils risquent même de voir leur appareil productif affaibli. En effet, ces pays font face à des problèmes multiples tels que :

- à l'inexistence d'économies d'échelle,
- à l'importance des déficits de la balance commerciale,
- à l'insuffisance des capacités locales (capacité de production, humains),
- à la vulnérabilité aux chocs extérieurs et aux désastres naturels,
- et aux dépenses excessives du gouvernement.

L'intégration régionale permet la sélection très intense au niveau des industries ayant des avantages comparatifs par suite des opportunités d'exportation. Et les entreprises à faible productivité tendent à disparaître rapidement dans le contexte de la libéralisation des échanges.

Les effets de boules de neige suite à des crises, comme les crises les plus récentes sont celles de la crise alimentaire mise en exergue au courant de 2007 et la crise financière au courant de 2008.

➤ Le cas de Madagascar

Dans le cas des exportations malgaches, à l'exception des produits issus des Zones Franches, les exportations sont constituées de produits de base, avec très peu de chaîne de valeur. De plus, elles font face à des demandes extérieures relativement inélastiques.

Madagascar évolue aussi sur le marché extérieur comme un «petit pays». C'est-à-dire que Madagascar échange une faible quantité de biens et services au niveau du marché extérieur. Leurs transactions sont faibles et n'ont aucune influence sur le cours de l'échange mondial dans l'ensemble. Ces pays ne peuvent qu'accepter le prix sur le marché.

3.3.2- Les perspectives de l'intégration régionale :

L'intégration régionale bien conçue présente de multiples avantages pour les pays en voie de développement. Les perspectives les plus marquantes du groupement sont :

- La perspective d'un marché plus important accroît l'attrait d'une zone pour les IDE.
- La ZLE ouvrirait à un grand marché régional. Avec une potentialité d'exporter pour 720 millions de dollars US vers l'Afrique du Sud uniquement, et 2,7 milliards (vers la SADC hors Afrique du Sud et Maurice).
- Pour Madagascar, le COMESA est encore un marché inexploité à la fois en tant que source de matières premières et en tant que destination des produits malgaches. Par exemple, 13 pays membres de la COMESA sont aussi éligibles à l'AGOA et sont des sources d'approvisionnement potentielles de tissus de coton pour les PMA.
- L'intégration régionale permet la croissance des formes d'échange intra- industrielle (sous formes de contrats telles que les sous-traitances, travail à façon), et constitue un moteur de la croissance des zones franches industrielles à Madagascar.
- L'intégration permet aussi un avantage sur le Transfert de la technologie. C'est le volet agricole et de partage d'expériences qui ne peuvent qu'être bénéfique aux producteurs économiques. De ce fait, il aidera à améliorer la qualité de leurs produits et à leur ouvrir d'abord le marché régional et puis le marché international.
- Des améliorations au niveau de la croissance et du développement économique de chaque pays peuvent alors être attendues avec les réformes de marché libre. En effet, l'élimination des traitements préférentiels devrait encourager l'amélioration de la qualité de la production et le renforcement de la compétition sur le marché ouvert.

Le bien-être de l'ensemble des agents économiques dans les pays engagés dans les échanges commerciaux se trouve aussi amélioré.

3.4-Les études d'impact de l'intégration régionale :

L'économie mondiale est aujourd'hui fortement interconnectée, à travers de nombreux accords institutionnels portant sur des sujets qui vont de l'intégration économique régionale et interrégionale aux échanges commerciaux multilatéraux. Ces accords créent de nouvelles opportunités et de nouveaux défis pour le développement économique et social.

3.4.1- Les impacts économiques de l'intégration régionale (la libéralisation des échanges):

Comme nous l'avons indiqué précédemment la zone de libre échange est le domaine commun à ces groupements régionaux, voyons son impact dans les différents secteurs économiques.

a)- Les impacts positifs sur l'économie d'un pays domestique :

Les impacts de l'intégration régionale sont plus perceptibles pour cette dernière période. Et les plus marqués concernant les effets positifs sur l'économie sont les suivantes :

- Le pays enregistre un net résultat de croissance économique avec un taux de 8.9% en 2007¹, et une diminution de l'inflation, ce qui explique un niveau d'emploi élevé. Et les appareils productifs du pays deviennent plus performants.
- Madagascar enregistre aussi une augmentation de production agricole, et le pays commence à sentir les résultats et adopte une économie de diversification et de spécialisation dans un certain domaine. Par exemple, une hausse de la production rizicole, de l'exportation due à une amélioration de qualité de litchis et du cacao de par la maîtrise de techniques de soufrage et le développement du transport maritime.
- Et il y a aussi l'apparition d'une promotion du volet de l'agri business. D'où la création des Agricultural Business Center ou ABC. Ce sont des centres d'appui décentralisés dans les 5 zones d'intervention directe. Le développement de l'agri business à Madagascar se réfère au « Programme National du Développement Rural » ou PNDR qui a été validé en 2005.

Ce programme résume les actions dues au changement pour le développement du secteur primaire englobant l'agriculture, l'élevage et la pêche, et s'adresse aux productions existantes (petits agriculteurs, jeunes agriculteurs, agro entrepreneurs nationaux et étrangers).

- Le secteur du tourisme se développe, et avec le développement des infrastructures.

Pourtant, pour Madagascar, la combinaison de l'économie du pays avec celle du groupement régional entraîne non seulement des effets positifs sur l'ensemble des structures économiques et sociales du pays, mais aussi des impacts négatifs.

1- Source : [www.meci.gov.mg/indicateurs économiques](http://www.meci.gov.mg/indicateurs_economiques)

b)- Les impacts négatifs sur l'économie d'un pays domestique :

L'intégration régionale ne réagit pas tous positivement mais vue qu'elle peut entraîner aussi des effets négatifs sur les pays domestiques membres du groupement comme Madagascar.

- Dans la ZLE, avec la réduction ou l'élimination des barrières tarifaires et des barrières non tarifaires, certaines petites entreprises ou industries naissantes sont disparues face à un rude environnement de concurrence.
- L'existence de délocalisation et désindustrialisation au profit des pays à forte potentialité.
- Les prix des produits enregistrés dans le pays ne sont pas compétitifs par rapport aux autres pays membres du groupement.
- On observe aussi un effet de domino des crises ou des effets d'entraînement de fluctuation macro- économique des autres pays du groupement.

L'intégration régionale de Madagascar dans la COI, le COMESA, et la SADC, demande aussi bien d'une présence forte de l'existence sociale. Voyons les conséquences de cette intégration du pays aux différents groupements régionaux.

3.4.2- Les impacts sociaux de l'intégration régionale:

Les impacts observés sur l'ensemble de la population sont aussi pertinents non seulement économique mais aussi social, comme le cas de Madagascar.

- Pour Madagascar, la conséquence de l'intégration régionale entraîne dans le pays un renforcement de la politique éducative, plus généralement tournée vers l'investissement « dans le capital humain ». D'où le concept « D'éducation pour tous », est le résultat est qu'une éducation pour tous n'assure pas réellement l'expansion du marché global.
- Le déplacement des gens et l'existence d'un mélange d'identité ou de culture entre les populations du groupement régional, d'où le danger de la mondialisation à l'uniformisation des cultures.
- La zone de libre échange apporte aussi une forte immigration et émigration, d'où une forte augmentation du taux de prévalence du virus VIH/SIDA, ainsi que les autres infections.

Mais, l'analyse sera incomplète sans l'analyse approfondie de la fiscalité, d'où l'analyse de la fiscalité au sein de l'intégration régionale africaine.

CHAPITRE-II :

L'ANALYSE DE LA FISCALITE

La fiscalité est l'une des facteurs majeurs de détermination des échanges et aussi l'une des conditions prioritaires pour que l'intégration régionale des pays soit réussit. Par ailleurs, la fiscalité est de même source de croissance économique pour les pays domestiques, comme Madagascar.

Section 1 : L'analyse de la politique fiscale

L'objectif principal de la politique fiscale d'un pays ou d'un groupement est d'avoir un système fiscale « idéal ». Selon le Fonds monétaire international ou FMI, l'idéal pour les pays en développement devrait leur permettre d'obtenir les recettes fiscales essentielles dont ils ont besoin sans devoir emprunter à l'excès, ni décourager l'activité économique ni s'écarter outre mesure des régimes fiscaux en vigueur dans les autres pays.

4.1- La politique fiscale au sein de l'intégration :

Il est a priori pertinent de rappeler les objectifs de la politique fiscale afin d'établir les effets de la fiscalité sur l'économie.

4.1.1- Les objectifs de la politique fiscale :

Selon la doctrine de la politique économique, la politique fiscale vise trois objectifs :

- La levée des ressources nécessaires à la production des services publics ;
- inciter à l'efficacité économique, ou du moins ne pas la décourager ;
- corriger la répartition de revenu par la redistribution.

Et les fonctions liées aux fiscalités étaient plutôt morcelé et confié à chacune des directions:

- **La Direction Générale des impôts ou DGI** a pour fonction liée à la mise en oeuvre de la politique fiscale touchant les impôts et les taxes.
- Et **la Direction Générale de douane ou DGD** en matière de tarification du commerce extérieur.

Source : [http:// www. meci.gov/ indicateurs économiques](http://www.meci.gov/indicateurs_economiques).

V. TANZI, H. ZEE, FMI, Une politique fiscale pour les pays en développement, 2001, p. 1.
FMI, Tax Policy Handbook, Edited, 1995.

4.1.2- Les caractéristiques de la politique fiscale:

a)- La politique fiscale intérieure d'un pays :

Dans presque tous les pays africains, en particulier à Madagascar, l'Etat applique auparavant des règles de fiscalité suivantes :

La politique fiscale est largement reposée sur une taxe avec une large assiette fiscale, comme la TVA, et la fiscalité construisait avec un nombre élevé d'exemptions. Le gouvernement applique des mesures protectionnistes sur l'ensemble de son territoire. Ces mesures sont constituées par :

- ***Les subventions à la production***, sont une aide financière étatique à une industrie destinée à accroître sa production locale. Ces subventions sont considérées comme des mesures de politique intérieure par les accords internationaux.
- ***Les subventions à l'exportation***, à favoriser ses exportations en vendant à l'étranger à un prix inférieur au prix national. Ces subventions sont assimilées à du dumping ou vente à perte et sont interdites par l'OMC. Par exemple pour les droits de douane, la subvention peut être ad valorem (% sur la valeur unitaire produite ou exportée au prix F.A.B., à l'intérieur de la frontière) ;
- ***Les quotas d'importation***, sont une restriction directe sur la quantité d'un bien qui peut être importée. L'effet est d'augmenter le prix intérieur du produit importé, en raréfiant l'offre. Le prix intérieur augmente du même montant qu'un droit de douane qui limite les importations.

La différence entre un quota et un droit de douane est qu'avec un quota, le gouvernement du pays importateur ne perçoit pas de recettes douanières. Le quota peut-être discriminatoire ; il ne concerne alors que les importations d'un pays ou d'un groupe de pays.

- ***Les restrictions volontaires aux exportations ou RVE***, sont des accords d'autolimitation, un quota sur les importations administré par le pays exportateur au lieu du pays importateur. Ces restrictions sont généralement imposées sous la pression du pays importateur, s'il dispose d'un poids économique suffisant pour pouvoir négocier et le pays exportateur y consent pour éviter d'autres formes de restrictions et pouvant conduire à une guerre commerciale.

b)- La politique fiscale dans intégration régionale :

L'évolution d'un système fiscal dépende du contexte économique du pays. Ainsi, le régime fiscal en vigueur évoluera en fonction de l'évolution économique. Il sera nécessaire d'intervenir sur la structure fiscale d'un pays lorsque la politique fiscale à l'origine du système existant ne correspond plus aux besoins de la population et de l'économie.

Par exemple, à Madagascar, l'intérêt accru du gouvernement pour un marché de libre-échange engendrait des remises en question quant à l'importance des droits de douane. Ainsi, la politique sur la fiscalité est réajustée.

Compte tenu de l'influence de la fiscalité sur l'économie, la création d'une union économique nécessite la mise en oeuvre des politiques fiscales communes en vue de limiter les effets pervers d'une concurrence fiscale dommageable résultant de l'interdépendance des économies.

Dans le cadre de l'intégration régionale, l'harmonisation fiscale consiste à coordonner les politiques fiscales de manière à éviter des réductions non acceptées et concurrentielles de taux et d'assiette. Par ailleurs, la politique fiscale du groupement repose essentiellement sur les caractéristiques suivantes:

- La taxation de la consommation est complétée par des droits d'accise (Impôt Spécial sur Certains Produits :ISCP) sur les produits pétroliers, l'alcool, le tabac et des biens de luxes.
- Aucune taxe à l'exportation n'est appliquée, et la taxation des importations a des taux bas, avec un nombre de taux limité pour réduire au minimum les taux de protection effectifs.
- L'impôt sur le revenu des particuliers est simple, un taux maximal modéré, et une exemption de base assez généreuse pour exclure les personnes aux revenus modestes.
- L'impôt des sociétés est prélevé avec un seul taux d'imposition bas ne dépassant pas le taux maximal d'imposition des particuliers.
- Les mesures fiscales incitatives sont d'application uniforme dans tous secteurs d'activités économiques. Et le recours à des mesures spécifiques sectorielles est réduit au minimum.

Toutefois, les caractéristiques principales d'un tel système passent par une structure fiscale qui génère des revenus suffisants, l'atteinte de l'efficacité économique, le respect de l'équité, la simplicité de gestion, le tout avec une administration fiscale efficace et transparente.

c)- Le caractéristique d'un bon système fiscale :

Dans ce contexte, le système fiscal sera considéré comme « bon » lorsqu'il permet d'atteindre les besoins financiers d'un État tout en minimisant les impacts négatifs sur l'efficacité économique. Il repose sur l'application d'un taux unique et simple.

Les objectifs premiers de telles réformes à chaque pays repose généralement sur une revalorisation du principe de neutralité dans les systèmes fiscaux. Alors, pour procéder à une réforme fiscale, et que l'Etat cherche le meilleur système fiscal possible.

Source : [www.madagascar / gov. mg](http://www.madagascar.gov.mg)

4.2- Le système fiscal :

Dans le cadre de l'union économique, le groupement offre des promotions surtout fiscales.

4.2.1- La différence entre une harmonisation et une concurrence fiscale:

Il y a deux types de structure fiscale, l'une repose sur l'harmonisation fiscale et l'autre sur la concurrence fiscale.

Tableau n°03 : Comparaison entre harmonisation et concurrence fiscale

Harmonisation fiscale	Concurrence fiscale
- Elle coordonne les politiques fiscales de manière à éviter des réductions non concertées et concurrentielles de taux et d'assiette. - Elle lutte contre la délocalisation qui résulterait de fortes différences nationales de taux d'imposition des revenus de capital. Par contre, elle est susceptible d'engendrer la perte de recettes budgétaires et la TVA qui est l'une des sources de financement des dépenses publiques des Etats. - Elle est une solution négociée dont le but est d'encadrer les taux et les assiettes, le basculement de la charge de l'impôt sur les assiettes les moins mobiles. - La coordination fiscale paraît nécessaire, car elle vise le contrôle des effets indirects de la fiscalité quand les dispositions adoptées par les Etats de l'espace communautaire contredisent les principes et les libertés fondamentaux du marché unique	- Elle conduirait tendanciellement à alléger la charge fiscale sur les bases mobiles (bénéfices des sociétés, revenus des capitaux mobiles, revenus du travail très qualifié), et à alourdir sur les bases les moins mobiles (consommation, travail peu qualifié). - les effets positifs, la concurrence fiscale en contraignant les recettes publiques, donc les dépenses publiques; en baissant la pression fiscale, elle stimule la production privée. - Toute politique non coopérative, engendre une diminution de recettes fiscales, ce qui suppose de nouvelles contraintes sur la politique économique. - La concurrence fiscale peut également entraîner le retrait de certains pays membres inefficaces de l'union. - Et, elle est susceptible de nuire aux voisins de l'union par le fait de la fuite des assiettes fiscales mobiles (capital, épargne, bénéfice).

Source : Magazine DHD du 03 Juin 2006

Section 2 : Les reformes fiscales

Les reformes fiscales au niveau de l'intégration et du pays domestique ne peut être réussit sans la mise en place efficace des mesures fiscales.

4.3- Les mesures pour la mise en place des reformes fiscales :

Avant d'entreprendre une réforme fiscale, il importe d'évaluer la situation socio- politique du pays, et de vérifier la faisabilité d'une telle réforme, sinon le pays rencontre des problèmes d'application et les résultats seront insatisfaisants.

Par exemple, si des élections doivent être déclenchées prochainement, le gouvernement au pouvoir ne sera pas disposé à adopter des mesures de changements drastiques. Il est donc souhaitable de procéder à la réforme du système fiscal d'un pays lors de l'entrée en fonction d'un nouveau gouvernement. Celui-ci sera prêt à faire face aux problèmes.

Dans les pays en voie de développement, une réforme fiscale se produit lorsque le pays concerné n'a plus les moyens pour la reporter à plus tard. Donc, elle est réalisée. A ce propos, il faut procéder avec prudence, si la réforme est engendrée trop rapidement, elle ne sera pas effective. D'ailleurs, les réformes semblent avoir plus de succès lorsqu'elles ne répondent pas à une crise fiscale majeure.

4.4- Les impacts des reformes fiscales :

Tout d'abord, la collecte de l'impôt est nécessaire au fonctionnement de base de l'État. Et cet impôt collecté permet au gouvernement de soutenir, de promouvoir et d'orienter le développement économique du pays. Cependant, il est nécessaire de savoir les impacts tels que les avantages ou inconvénients des reformes fiscales.

4.4.1- Les avantages et les inconvénients des reformes fiscales :

a)- Les avantages :

Entreprendre une réforme du système fiscal d'un pays ne se résume pas à l'élaboration de modifications fiscales. En effet, ces dernières résultent des avantages tels que :

- Du fait de l'augmentation des recettes, les revenus des ménages s'accroissent suite à l'investissement public. Les résultats sont palpables sur l'économie africaine devient plus stable. Avec l'amélioration de l'équité par la reforme fiscale, il y a changement de l'égard de l'imposition ce qui explique la perception favorable de la population.
- Les échanges entre les pays membres, connaissent un fort accroissement du mouvement des capitaux et de la main-d'œuvre. Et avec le marché commun, les recettes douanières ont perdu de leur importance dans le pays au profit des recettes domestiques au cours de la période.
- Par ailleurs l'encadrement fiscal au sien du groupement a entraîné déjà une grand diminution de la surfiscalisation, qui réduit considérablement toutes fuites et fraudes fiscales, de même le nombre de création des entreprises a augmenté dans certains pays domestiques.

- Le nombre des investisseurs directs étrangers dans les pays africains a augmenté, en particulier à Madagascar grâce à la diminution des barrières fiscales entre les pays.
 - Certaines entreprises deviennent plus compétitives et connaissent un certain essor technologique, car elles sont en parties bénéficiées des transferts de capacité, d'expérience, grâce à la possibilité d'importer des équipements et matériels moins coûteux des entreprises de la zone.
 - De même, certaines d'entre eux arrivent aussi à créer des succursales et filiales ou des bureaux dans d'autres pays membres grâce à l'uni formalisation des règles fiscales.
 - Madagascar enregistre aussi une grande amélioration des infrastructures nationales,
- Globalement, les réformes ont eu des effets bénéfiques pour le pays. Toutefois, le passage au stade du marché unique exige de plus, l'harmonisation des législations fiscales.

b)- Les inconvénients :

Les reformes fiscales entraînent aussi des conséquences négatives sur l'économie des pays domestiques en particulier à Madagascar.

- Certes, la fiscalité intérieure étant encore très peu performante, la réduction des tarifs douaniers créés déjà un effet négatif sur la croissance des recettes gouvernementales. En conséquence, Madagascar se trouvait dans une situation financière précaire.
- En fait, les impôts étaient concentrés sur les contribuables organisés du secteur formel. Ce qui explique la fragilisation des recettes de l'État, puisqu'elles ne pouvaient compter que sur très peu de contribuables existants. Ainsi, certains d'entre eux étaient surfiscalisés et il y avait une forte évasion fiscale. Et c'est pourquoi, le secteur informel accroisse fortement.
- Il y a l'immobilisme, parce que les réformes fiscales concilient en même temps plusieurs objectifs souvent contradictoires entre eux (rendement, efficacité, équité ; la pluralité de ces objectifs, et les contraintes politiques, économiques, administratives).

Dans le cadre d'une intégration, les économies devenant interdépendantes, et des délocalisations de facteurs de production sont observés, ainsi que le détournement de trafic, deviennent très intenses ou de bénéfices des autres Etats. Alors que les objectifs recherchés à travers l'intégration visent la création de trafic, à favoriser des économies d'échelle, les économies de gamme, et à attirer les investisseurs étrangers.

4.5- La réduction ou l'élimination tarifaire :

La réduction et/ou l'élimination tarifaire est l'une des grande partie des accords signés par les pays membres de l'intégration régionale. Mais pour connaître en profondeur le système, il faut analyser de près la fiscalité directe et indirecte.

4.5.1- La différence entre la fiscalité directe et la fiscalité indirecte :

Tous les Etats sont conscients que l'ensemble de la fiscalité est un facteur déterminant de l'intégration économique. Comme au niveau de l'intégration commerciale, les droits de douane sont déterminants pour la fluidité des échanges commerciaux entre les pays membres.

Par contre, au niveau de l'intégration par les marchés, la fiscalité directe et indirecte est déterminante pour favoriser la libre circulation des biens, des capitaux, des travailleurs et des services, et pour stimuler l'activité industrielle, permettre une meilleure allocation des ressources et améliorer les termes de l'échange.

Tableau n°04 : La comparaison entre la fiscalité directe et indirecte :

Fiscalité directe	Fiscalité indirecte
Chaque Etat communautaire à utiliser la fiscalité directe dans un but allocatif tel que : - les réductions d'impôts favorisant la consommation ou l'épargne ; - Elle pousse à des exemptions d'impôt sur les sociétés (IS) pour certains types d'investissements ou certaines d'entreprises, - Elle permet des allègements de cotisations sociales pour favoriser l'emploi ; - Elle est aussi déterminante dans le cadre d'un marché commun, car elle peut entraver le marché commun en faussant le jeu de la concurrence par les ententes entre les entreprises ; A l'exception de l'impôt sur les sociétés, la fiscalité directe en cas d'une concurrence fiscale n'entraîne véritablement pas une perte de recettes fiscales.	La fiscalité indirecte est utilisée dans un but redistributif, par exemple la pratique de TVA à taux réduit sur les produits de première nécessité. Or, l'harmonisation semble mieux adaptée en vue de garantir la neutralité de la TVA et l'équité des populations de l'espace communautaire. La fiscalité indirecte se repose aussi sur la base de la territorialité, la délocalisation des bases fiscales mobiles par le fait de la concurrence engendre une perte de recettes fiscales à certains des Etats : c'est ce qui justifie que l'harmonisation en matière de la fiscalité indirecte a souvent été une priorité.

Source : Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, Julie Picaud, Sherbrooke

4.5.2- Les paramètres de réduction fiscale dans un marché unique :

Une comparaison des réformes fiscales récentes, dégage les tendances mondiales. Il identifie les paramètres suivants :

- une réduction des taux d'imposition;
- un élargissement de l'assiette fiscale;
- une réduction des mesures préférentielles;
- un rééquilibrage du système existant en compensant la réduction de l'importance de l'impôt sur le revenu par l'augmentation d'autres sources de recettes fiscales, telles la taxe sur la valeur ajoutée et les cotisations de sécurité sociale.

D'une part, l'union douanière impose l'adoption d'une politique commerciale commune à travers l'instauration d'un tarif douanier commun envers les pays tiers. Et d'autre part, le marché commun élimine toutes les restrictions sur les mouvements internationaux des facteurs de production tels que les capitaux et les personnes entre les pays membres.

En conclusion, depuis que l'union douanière au marché intérieur est intégrée. La disparition des frontières physiques ou réglementaires est associée à une tentative d'harmonisation fiscale. La fiscalité indirecte est potentiellement la plus acceptée. Frappant les produits, elle peut limiter leur libre circulation. Cette limitation peut être le fait d'une taxation discriminatoire à des importations.

Ainsi furent institués un Tarif Extérieur Commun (TEC), un Tarif Préférentiel pour les produits d'origine communautaire avec un taux tombé à 0% en 1998 et une TVA de 18%.

Et, avec cette intégration régionale, le commerce extérieur malgache est dominé par les activités d'exportation dont les produits ont encore de faible avantage compétitive et rencontrent des difficultés tant au niveau des facteurs de production qu'au niveau des prix et d'importation, beaucoup supérieure et entraîne de déficit commercial. De même, le système fiscal peu performant et surfiscalisé entraînant des conséquences très lourds pour le pays, pas seulement pour Madagascar mais aussi pour tous les pays membres africains. Alors, avec l'uniformisation et l'harmonisation de tout système peuvent rapprocher d'un but d'amélioration du bien être social de la population.

PARTIE-III :
LES RECOMMANDATIONS ET LES
SUGGESTIONS

CHAPITRE-I :

RECOMMANDATION SUR L'INTEGRATION REGIONALE

Le continent Africain bénéficie des expériences de l'intégration régionale de plusieurs années. Toutefois, des réformes de grande envergure sont programmées dans toutes les domaines de l'économie, surtout celle du fiscal- douanière, et au sein même du groupement.

Section 1 : Les recommandations sur la structure économique, pour le cas de Madagascar

Pour que les pays membres de l'intégration comme Madagascar bénéficie réellement des opportunités offertes par cette ouverture de ce grand marché africain, la Grande île doit structurer l'ensemble de son économie.

5.1- Sur les secteurs industriels :

Madagascar comme tous les pays du monde a besoins que leurs entreprises et leurs industries se développent et connaissent de la prospérité. Par ailleurs, cela peut être en vain si les facteurs de productions prennent de la direction contraire.

a)- La politique industrielle :

Cette dernière demande à la part des pays en développement une possibilité de mener une politique industrielle adéquate mais non seulement une politique de pure concurrence. Pour atteindre une croissance économique durable par une politique industrielle, le pays doit favoriser et réguler certains points sensibles suivants :

➤ Les IDE

- Il faut que l'Etat malgache protège les entreprises locales face au rude concurrence de la libéralisation et aussi face à la délocalisation vers d'autres pays.
- Le gouvernement doit créer un environnement des affaires et d'investissement favorables et de protection aux entreprises étrangers. C'est-à-dire une politique industrielle incitative pour attirer des IDE, donc des transferts de technologies, effets d'apprentissage, et aussi insertion internationale.

- Le pays peut en même temps faire une dévaluation à des effets protecteurs par essence pour freiner les importations des produits de consommation, mais favoriser par contre les importations des équipements et matériels de production à haute technologie.
- Une attractivité des IDE, ressources essentielles pour le développement. Les besoins de financement que les IDE pourraient satisfaire des processus de transformation des matières premières de la région.
- L'Etat doit inciter les entreprises à adopter l'utilisation des nouvelles technologies pour une économie d'échelle afin de réduire les coûts de production, pour rendre plus compétitif les prix des produits dans le pays.

b)- Les entreprises et industrielles

- Il faut que le crédit octroyer par les entreprises en vue d'investissement ne soit pas limité et que le taux d'intérêt imposé ne soit pas aussi lourd. Et, cet investissement soit bien harmoniser selon la prioritaire.
- Inciter les entreprises locales à tourner l'exploitation vers la production extravertie, c'est à dire vers une économie externe avec une économie d'échelle, pour profiter des opportunités de nouveaux marchés. Et cette dernière a des effets bénéfiques liés aux économies de gamme,
- Favoriser le développement des industries de transformations et aussi l'agri- business
- Les mesures de sauvegarde pour les secteurs fragiles seront nécessaires dans le cas de Madagascar.
- Il est recommandé de renforcer aussi la sensibilisation des acteurs privés dans les différents secteurs, tels que dans les filières agricoles et artisanales.

Et enfin, les politiques industrielles menées actuellement par le Ministère de l'Economie et de l'Industrie Malgache apparaissent opportunes faces aux objectifs de transformation du visage de l'exportation malgache.

5.2- Les autres secteurs économiques et sociaux à favoriser :

a)- Les autres secteurs économiques

Ces politiques s'appuient sur le développement de six secteurs jugés porteurs d'avantages comparatifs par rapport aux autres pays membres.

Les Six secteurs porteurs sont :

- Ils incluent l'agrobusiness, et la pêche et l'aquaculture,
- le textile, et les mines, ainsi que le tourisme et le TIC ;

Ils ont été identifiés pour permettre la transformation du visage de l'exportation de Madagascar.

b)- Le secteur social

Il faut que le programme du gouvernement sur l'éducation assure réellement les besoins du marché global et surtout celui du pays domestique par une éducation et une formation plus efficace.

En même temps cultivé la population locale à protéger leur identité culturel par la pratique et par l'adoption des lois.

Il faut mettre un accord pour l'adoption un système de dépistage pour stopper une forte augmentation du taux de prévalence du VIH/ SIDA, et les autres infections.

Tous cela est fait dans le but d'améliorer le bien être et la sécurité de la population entière.

Section 2- Les facteurs de production

Les facteurs de productions sont constitués par le capital financier et le capital humain. Ces deux facteurs sont essentiels pour assurer un accroissement continue de croissance et développement d'un pays comme Madagascar.

5.3- La structure de production et des exportations

La baisse des prix des produits importés pourrait fournir des intrants meilleur marché aux entreprises présentes en Afrique et leur permettre de produire à des coûts plus compétitifs.

Cependant, l'Etat doit pris en compte aussi toutes les modalités concernant :

- l'importation de produits finis,
- le risque de destruction de capacité productive face à la concurrence avec les entreprises des autres pays membres

Désormais, il est important pour Madagascar d'améliorer les conditions de l'offre tels que les infrastructures, et les normes de production internationales.

a)- Les ressources humaines

L'intégration régionale et la mondialisation sont perçues comme un phénomène de libéralisation des échanges commerciaux, des opérations en capital, et d'une fluidité plus grande

du facteur travail grâce à une allocation plus efficace des facteurs, ce qui entraînerait une croissance plus forte et plus soutenue, une élévation de la productivité des facteurs et une réduction de la volatilité de la consommation.

Les expériences africaines d'intégration régionale des années 60 et 70 montrent effectivement une polarisation des activités dans les pays ou régions côtières les plus développés, disposant d'infrastructures, de main d'oeuvre qualifiée.

Dans ce cas, il est important pour Madagascar de valoriser le facteur humain, en donnant une éducation de qualité et des formations professionnelles, ainsi que ces systèmes de formation professionnelle soient développés en collaboration étroite avec le secteur privé pour un transfert de connaissance, d'expérience et pour le renforcement de capacité.

Certes, on ne peut pas atteindre ces objectifs voulus sans alloués efficacement les ressources, tels que les ressources financières.

b)- Les ressources financières

Au sein de l'intégration régionale, l'Etat prône la libre circulation des marchandises et surtout des capitaux tout en cherchant en même temps à se protéger des déséquilibres extérieurs commerciaux et /ou monétaires.

De même, Madagascar doit prôner une politique monétaire et une législation efficace pour éviter toutes évasion monétaire vers l'extérieure. Et, il faut que l'économie du pays soit capable d'accumulé des capitaux.

Face à des concurrents des pays de la COI, du COMESA, et de la SADC, un renforcement de la politique industrielle ne suffise pas seulement à développer un pays comme Madagascar, mais le développement de la politique commerciale est aussi opportun en présence du marché commun.

5.4- Sur la politique commerciale des pays domestiques :

Pour les pays qui a une économie tournée vers le marché extérieur, surtout pour le petit pays tel que Madagascar, l'échange est une condition sine qua non de développement et de croissance, d'où l'importance de la politique commerciale.

En plus, un des enjeux majeurs des politiques commerciales des pays en développement serait de parvenir à limiter les effets induits par l'asymétrie des relations commerciales, et de profiter des préférences commerciales dont ils étaient censés pouvoir bénéficier.

Toutefois, le concours d'une politique commerciale, soutenue par une politique industrielle entraîne encore un renforcement du tissu productif, d'où le commerce.

➤ **Sur le commerce**

Il s'ensuit que le déficit commercial demeure un passage obligé pour l'économie malgache. Alors, une politique commerciale appropriée est indispensable pour venir à la rescousse et permettre la réalisation de l'objectif de croissance économique malgache. Et cette politique exige que le pays doive échanger des produits qui ont des avantages comparatifs relatifs et révélés ou les deux en même temps sur le marché.

Pour améliorer la balance commerciale de Madagascar, il est important de faire des diagnostics des échanges de produits, parce que la connaissance des principaux produits importés annoncés précédemment par les autres pays aide à évaluer les besoins de leur économie.

➤ **Les secteurs d'activité à développer**

Et, le rapprochement de telles informations avec celles des avantages comparatifs relatifs et révélés des exportations malgaches permettent d'identifier les groupes et sous-groupes de marchandises susceptibles de promouvoir les activités commerciales de la Grande île. Il en est de même l'exploitation des avantages comparatifs rattachés aux exportations des produits tels que :

- Des produits d'origine animale, et d'origine végétale,
- de produits minéraux, et de produits textiles

Ces produits s'avèrent bénéfique pour l'économie malgache, mais elle peut profiter aussi le grand marché de l'Afrique du sud et l'île Maurice en renforçant les accords commerciales.

➤ **La politique monétaire et le secteur productif**

Dans la présente étude, le comportement de la monnaie nationale vis-à-vis des devises utilisées comme monnaie d'échange pourrait avoir de l'influence sur les échanges effectués surtout si l'offre malgache pour un produit donné et la demande extérieure correspondante sont relativement élastiques.

Une dépréciation de la monnaie malgache qui se traduirait par une offre plus compétitive des produits malgaches en termes de prix, encouragerait alors les activités d'exportation et se traduirait par l'augmentation des exportations en termes de volume. Ainsi, les éventuels avantages comparatifs liés au système productif seraient conjugués avec les effets de la variation du taux de change.

Promouvoir de même l'échange commercial sur la base des besoins du secteur productif et de la consommation nationale. La promotion de préconiser la spécialisation de chaque pays dans la production de tel ou tel produit, sur la base de la performance et des atouts au niveau de leur secteur productif et en fonction des besoins exprimés de l'économie nationale.

D'ailleurs, il est nécessaire de connaître aussi les objectifs d'une forte croissance économique soutenue par une politique commerciale, ne peuvent être atteints en l'absence d'un secteur productif national solide et performant, apte à satisfaire les besoins de l'économie nationale et à faire face à la concurrence extérieure aussi.

Sans perdre de vue, rendre aussi la zone d'intégration africaine plus homogène avec une meilleure coordination des politiques économiques, il pourrait conduire à une plus grande efficacité économique de ce fait.

5.5- Les recommandations sur l'intégration régionale :

Pour que les groupements des pays du Sud soient comparables à celle de l'Union Européenne et celui du groupement de l'Afrique de l'Ouest. Il faut que tous les pays du Sud doivent résoudre un certains nombres de difficultés.

D'abord, il faut donner des règles d'échange symétrique pour que tous les pôles de développement soient équitables dans les conditions de marché libre. Par ailleurs, la mise sur pied d'une politique industrielle efficace pour permettre à chaque membre de bénéficier l'existence d'économie d'échelle, de réduire les déficits de la balance commerciale en adoptant une politique de production extravertie, et en même temps de dynamiser les facteurs de production et de mettre en valeur les potentialités de chaque pays africain membre de l'intégration régionale.

Les difficultés africaines résident aussi bien dans la dépense excessive du gouvernement, de ce fait, il faut la réduire.

Les réformes fiscales apportées par l'intégration régionale contrastent aussi des effets pervers, mais pourtant elles peuvent être supprimer par la mise sur pieds des bons systèmes.

CHAPITRE-II :

RECOMMANDATION SUR LA FISCALITE

L'intégration régionale a besoin des reformes fiscales reflétant la situation économique et sociale de chaque pays membres. D'ailleurs, la priorité de la fiscalité étant de constituer un des facteurs principaux pour atteindre des objectifs précis de développement et d'environnement des affaires propices.

Section 1 : Les recommandations sur les reformes fiscales :

Or, ces reformes doivent toucher l'ensemble du système. C'est pourquoi, il est important de voir la politique et la structure de l'administration fiscale.

5.6- Sur la politique fiscale :

La plus grande partie de l'exportation des pays africains sont presque des produits de base non transformée et toute la majorité de ces exportations entre les pays africains y compris Madagascar sont constitués des produits agricoles exemptés des impôts. C'est-à-dire la protection est plus grande pour les produits agricoles, avec des pics tarifaires pour l'agroalimentaire et la production végétale. Ce qui implique la non compétitivité.

- Dans ce cas, il faut que les produits agricoles aient des tarifs moins stricts.
- Il faut éviter que le système fiscal mise en place entrave ou défavorise les producteurs locaux surtout celle d'import- substitution.
- Et d'autre part, il est important que les réformes fiscales soient conformes au programme de développement du pays pour s'assurer que tous les objectifs économiques et nationaux sont harmonisés.

5.7- L'administration fiscale :

Revoir aussi l'administration fiscale, parce que la réforme fiscale devrait être accompagnée par la réforme de l'administration fiscale et les nouvelles lois qui en résultent doivent être simples afin de ne pas la surcharger. En effet, les systèmes fiscaux complexes entravent l'administration et favorisent l'évasion fiscale.

D'ailleurs, les réformes sont généralement plus réussies lorsqu'elles impliquent une simplification de l'administration fiscale. Par contre, il est nécessaire que les axes de réformes fiscales soumis soient acceptés par les autorités du pays.

Section 2 : Les recommandations sur les fiscalités extérieures et intérieures

La simplification du système fiscale présente une stabilité et une efficacité après l'expérience de plusieurs années d'intégration. Par conséquent, il est aussi recommandé d'effectuer d'une part des ajustements sur la fiscalité extérieure et d'autre part sur la fiscalité intérieure.

5.8- La fiscalité extérieure :

a)- La localisation des IDE par la fiscalité

Les choix de localisation des investisseurs étrangers peuvent s'effectuer selon des critères très divers. La création d'une union douanière et d'un marché commun régional peut être considérée comme un élément favorable par les investisseurs surtout si les mesures sont rendues crédibles par un engagement supranational.

Mais le contexte actuel des investissements internationaux est très concurrentiel et les autres freins à la venue des investisseurs étrangers sont tellement nombreux (insuffisance des infrastructures notamment). Dans ce cas, il faut améliorer les infrastructures de base.

b)- Les tarifs douaniers

La baisse des barrières douanières et la réduction des distances (en termes de temps et de coûts) permise par le développement des infrastructures, tend à générer des forces centripètes. Les activités iront de préférence s'installer dans les pays les moins pauvres (disponibilité des intrants, qualité des infrastructures de communication, disponibilité de la main d'oeuvre).

Mais, le fait d'instaurer ou de maintenir les barrières à l'égard des produits venant du reste du monde permet à certaines entreprises de la zone de bénéficier des positions monopolistiques et d'extraire, par ce biais, des rentes au détriment des consommateurs de l'union.

5.9- La fiscalité intérieure :

Pour honorer les pertes de recette fiscale future, l'amélioration ou la réforme fiscale telle que la fiscalité intérieure est très primordiale pour le pays comme Madagascar.

a)- L'élargissement fiscal

Lors des réformes fiscales prévues, il est encore nécessaire pour les pays membres de l'intégration régionale de l'Afrique, en particulier Madagascar de renforcer sur certains domaines par l'élargissement de la base fiscale :

- La fiscalisation du secteur informel et la lutte contre la fraude, comme correctement souligné plus haut. Elle comporte de nombreux éléments d'amélioration de la capacité de l'administration fiscale.
- Aussi, pour cette inclusion du secteur informel, il est recommandé de mettre en oeuvre le Plan stratégique de la DGI, un plan de développement partenarial dans la lutte contre l'économie parallèle, y compris par l'échange d'information sur les contribuables entre administrations (ex : douanes et DGI).
- Il s'en suit de même une simplification des règles fiscales. C'est la partie « incitative » de la stratégie, qui vise à diminuer le coût du passage au secteur fiscalisé.

De ce fait,

- **Maîtrise des exonérations**, il est recommandé de limiter le champ des exonérations en : Excluant du Code des investissements toute exonération douanière, et améliorant la gestion des Codes miniers en clarifiant les impôts redevables par les sociétés minières.
- **Amélioration de la fiscalité directe**, il est recommandé de simplifier et de rationaliser les impôts directs.

b)- La protection par les normes :

Les normes sont aussi un moyen puissant de créer de la protection en raison de leur extrême diversité. On ne citera que quelques exemples caractéristiques.

- **Les normes de contenu local** : pour éviter les implantations d'usines étrangère d'assemblage du type "usine- tournevis", c'est-à-dire que tous les éléments intermédiaires sont alors importés du pays d'origine.

- **Les normes d'origine** : destinées à éviter les manoeuvres de contournement des barrières protectionnistes grâce au transit par un pays tiers. l'Union met en place, un droit de douane antidumping de 20% appliqué jusque là au Japon, estimant que les producteurs japonais contournaient la protection en faisant transiter leur matériel par les Etats-Unis avant de l'exporter vers l'Europe.

c)- Les autres instruments

Le protectionnisme par le change désigne les manipulations de la valeur de la monnaie nationale. La dépréciation d'une monnaie permet d'améliorer la compétitivité- prix des producteurs nationaux relativement aux producteurs étrangers.

Enfin, elle permet donc à la fois d'accroître les exportations et de diminuer les importations en favorisant les producteurs locaux de biens substitués. On peut assimiler cette méthode protectionniste à la combinaison d'une subvention à l'exportation et d'un tarif douanier pour tous les secteurs produisant des biens échangés internationalement.

CONCLUSION

Dans une vision globale, l'intégration économique africaine vise l'augmentation et une modification des flux d'échanges interrégionales dont bénéficient les consommateurs en termes d'amélioration de leur bien être. L'élargissement du marché, ainsi que la compétitivité par l'élimination des barrières douanières et une énorme réforme fiscale tant extérieure qu'intérieure des pays membres du groupement, telles que la COI, le COMESA, et la SADC, en particulièrement Madagascar dont il est membre.

Dans la réalité des faits, l'intégration n'est pas une fin en soi, c'est plutôt un moyen d'atteindre le développement socio économique communautaire, et la compétitivité des Etats intégrés à travers le développement commun. Par ailleurs, l'adhésion de Madagascar dans les groupements apporte pour le pays des effets d'expériences ou d'apprentissage et aussi bénéficie des transferts de technologie.

En fait, elle est bénéfique si les effets positifs l'emportent sur les effets négatifs. Toutefois en cas d'existence d'inégalités des conditions dominantes, les processus de compensation doivent être mis en oeuvre afin de profiter de tout le potentiel économique pour le bénéfice mutuel des Etats membres et d'assurer l'égalité des chances.

En ce qui concerne la compensation fiscale, il est plutôt opportun de compenser les pertes de recettes douanières par l'amélioration de la fiscalité intérieure en élargissant la fiscalité par la fiscalisation du secteur informel, et aussi de taxer plutôt les secteurs improductifs que les secteurs productifs.

Effectivement, l'intégration régionale demande une harmonisation fiscale exemptée des exonérations, des subventions et des surfiscalisations. Et pour que le système fiscal soit efficace, il doit être simple, et imposition à taux unique.

Ces effets reposent, d'une part, sur une analyse en termes d'effets d'agglomération et, d'autre part, sur la théorie ricardienne de l'avantage comparatif. La baisse des barrières douanières et la réduction des distances en termes de temps et de coûts permise par le développement des infrastructures, tendent à générer des forces centripètes.

Dans le cas de l'intégration régionale africaine, les activités iront de préférence s'installer dans les pays les moins pauvres comme Madagascar qui possèdent de disponibilité des intrants, qualité des infrastructures de communication, disponibilité de la main d'oeuvre.

ANNEXES

ETAPES POUR UNE REFORME FISCALE

Etape 1 : —————> Analyse de la situation initiale

Poser le diagnostic fiscale —————> Analyse du potentiel fiscale

Etape 2 : —————> Déterminer les mesures réalisables

Proposer une réforme fiscale —————> Mettre en place une unité de politique fiscale

—————> Revoir l'administration fiscale

—————> Impliquer le gouvernement

Etape 3 : —————> Soutenir l'approbation des mesures

Appliquer la réforme fiscale —————> Communiquer les impacts de la réforme

—————> Former le personnel

Source : « Chaire de recherche en fiscalité et en Finances publiques » Luc Godbout, 2007

Tableau 05 : Types de régionalisme

Régionalisme ouvert Libéral par le marché	Régionalisme fermé Volontariste par le Plan	Régionalisme polarisé Territoriale par les firmes	Régionalisme normatif Institutionnaliste par les règles	Régionalisme fédérateur Diplomatique par les transferts de souveraineté
CONCEPTION				
- Cadre de la concurrence pure et parfaite et de l'équilibre, ajustement par le marché -Libéralisation et ouvertures Extérieures -Jeu des avantages comparatifs	- Vision volontariste d'un plan régional de développement ex-ante et de programmation par les États -Protection vis-à-vis de l'extérieur -Déconnexion	-Concurrence Imparfaite -Vision acteurs pluriels en situation asymétrique -Coûts de transaction -Effets d'agglomération -Conflits/jeux coopératifs	- Environnement institutionnel réducteur d'incertitude -Ancrage des Politiques -Signal	-Transfert de Souveraineté -Union politique
OBJECTIFS				
- Bien-être des Consommateurs	-Coalition, pouvoir de négociation	- Interdépendance des acteurs ;	-Création Institutionnelle	-Confédération ou fédération des États

-Concurrence -Création de Trafic -Libre circulation des produits et des facteurs de production -Respect des avantages comparatifs -économie d'échelle	-Industrialisation - Complémentarité entre régions -Programmation de la production et aménagement des territoires planifiés à long terme au niveau des États -Objectifs redistributifs et spatiaux	externalités positives -Coopération fonctionnelle -Maîtrise des variables jouant à l'échelle régionale -éducation des coûts de transaction -Compensation des asymétries	-Crédibilité des politiques économiques -Ancrage Monnaie -Banque régionale -Coordination ou unification des politiques économiques	-Prévention des conflits, sécurité -Dilution des préférences -Échanges et projets joints moyens de dépasser rivalités politiques -Production de biens publics régionaux Pouvoirs de Négociation
MOYENS				
-Zone de libre échange, -Unions douanières : politiques tarifaires -Union monétaire : marché libre des changes, convertibilité des monnaies et libre transfert des capitaux -Cadre institutionnel léger pour faire respecter la concurrence et le jeu du marché	-Institutions et autorités régionales -Protection de l'espace régional -Investissements Publics -Infrastructures Régionales -Mécanismes compensateurs et distributifs forts (péréquation) -Planification régionale	-Politiques incitatives vis-à-vis des acteurs à vocation régionale -Appui de pôles Régionaux -Favoriser des Apprentissages -Conventions et accords limitant les incertitudes des acteurs -Actions régionales ad hoc -Mécanismes compensateurs	-Accords Nord-Sud -Accords d'intégration régionale -Mécanismes stabilisateurs régionaux -Innovation Institutionnelle -Transfert de crédibilité	-Accords de stabilisation monétaire -Union Monétaire -Unification des politiques sectorielles et macroéconomiques -Instances de prévention des conflits Forces d'intervention régionales
INDICATEURS				
-Avantages comparatifs révélés -Mobilité régionale des	-Unification des politiques économiques et sociales -Projets	-Importance des relations économiques marchandes et non-marchandes	-Unification du droit et des règles -Convergence	-Degré de transfert de souveraineté -Action des

facteurs -Réduction des coûts de production -Élargissement du marché par hausse du revenu par tête -Ouverture commerciale -Création de trafic détournement -Économie d'échelle « Régionalisme ouvert »	conjointes -Capacité de négociation internationale des instances régionales -Degré de protection tarifaire et non tarifaire de l'espace régional -Économie d'échelle pour industries régionales « Régionalisme fermé »	transfrontières -Horizon spatial des acteurs -Degré de maîtrise de l'information au niveau régional -Coordination des actions au niveau régional -Échanges officiels et non officiels Importance des réseaux et des relations de proximité -Effets d'agglomération « Régionalisme polarisé » de facto	des politiques économiques -Production de normes et de règles -Attractivité des Capitaux -Horizon long termiste des opérateurs « Régionalisme normatif » de jure	pays hégémoniques -Poids des Lobbies -Production de biens publics régionaux « Régionalisme fédérateur »
---	---	---	---	---

Analyse Comparative des processus d'intégration économique régionale Phillip Hugon

Tableau 06 : Critères de convergence macroéconomique des pays membres de la SADC

Indicateurs	2008	2012	2018
Inflation	9%	5%	3%
Déficit public en % du PIB	5%	3%	1%
Dette extérieure en % du PIB	60%	60%	60%
Taux de croissance	7%	7%	7%
Taux d'épargne domestique	25%	30%	35%

Source : RIDSP

Tableau 07 : Données les principaux groupes de produits exportés par Madagascar

Produits	Valeurs en %
Produits d'origine animale	14
Produits d'origine végétale	22
Préparations alimentaires	5
Produits minéraux	8
Produits textiles	35
Autres	18
	102

Source : CREAM- 2009

Tableau 08 : Les principaux partenaires de Madagascar

	Monde	UE	COI	SADC	France	US	Chine
Exportation	6,5	3,8	0,8	0,4	2,2	1,8	0
Importation	18	6	1,7	1,5	3,9	2,1	1,6

Source : CREAM-2009

Tableau 09 : Produits et revenus applicables au budget 2009

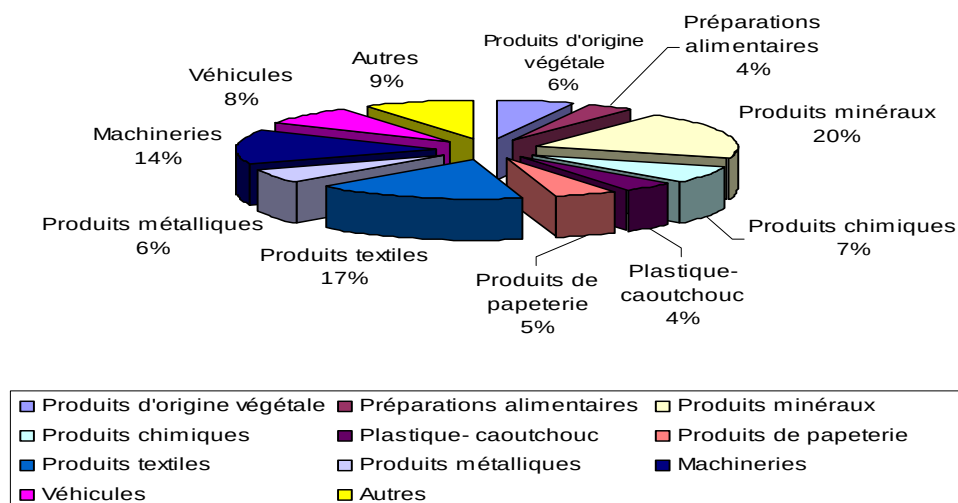
En milliers d'Ariary

Nomenclature	Loi de finance
Fonctionnement	2 511 098 452
Recettes fiscales	2 352 145 000
Recettes non fiscales	52 768 452
Aides budgétaires non remboursables	104 755 000
Recettes des privatisations	0
Recettes exceptionnelles	656 406 000
Recettes en capitaux (IA DM – FMI)	0
Investissements	656 406 000
Subventions externes, PIP	656 406 000
TOTAL	3 167 504 456

Source : MFB, loi de finance pour 2009

Figure 07 : Les principaux groupes de marchandises importées par Madagascar

Produits	Valeurs en %
Produits d'origine végétale	6
Préparations alimentaires	4
Produits minéraux	20
Produits chimiques	7
Plastique- caoutchouc	4
Produits de papeterie	5
Produits textiles	17
Produits métalliques	6
Machineries	14
Véhicules	8
Autres	9
	100



Source : CREAM- 2009

Le plafond des crédits autorisés aux titre des intérêts de la dette, des pouvoirs publics, des moyens des Ministères, des autres dépenses affectées de la dotation aux communes, des dépenses d'investissement, finance interne et externe du budget général pour 2009 s'élève à 3 830 384 000 Ariary.

Tableau 10 : Réduction du taux des droits de douanes à 10% pour les sous- positions

N° Tarif	Désignation	UQN	Au lieu de		Lire	
			DD	TVA	DD	TVA
180400000	Beurre, graisse et huiles de cacao	En KG	20	20	10	20
1 805 000	Poudre cacao, sans addition de sucre ou d'autres édulcorant	En KG	20	20	10	20

Source : MFB, loi de finance 2009

BIBLIOGRAPHIES

Ouvrages généraux :

A. Ngakosso, la fiscalité et la dynamique de l'intégration : cas de la constitution du marché unique dans le CEMAC, N°3 du 2007, page 42.

Claire Manguy, Jean- Jacques Gabas « Intégration régionale un thème phare de la politique de coopération européen » Venables A. J, 2000 , page 16.

Rahelizatovo Noro, étude de la compétitivité de Madagascar sur le marché régional de la SADC, CREAM- N° 13 / 2009, du Octobre 2009, page 25 à 36.

Générale de l'économie- Ministère de l'économie, des finances et du budget- n°14, Avril 2009

Hugon Ph, L'intégration régionale africaine : un processus contradictoire, Etudes et documents, Ministère de la coopération et du développement, 1991, page 21.

Colloque international, MEIA, Intégration régionale et mondialisation : Quels impacts sur les économies du Maghreb ? Campus Mourad Taleb ex - IGMO, Oran- 11- 12 Octobre 2008, page 6.

Lionel Fontané, David Laborde et Cristina Mitaritonna, une étude d'impact des accords de partenariat économique (APE) entre l'UE et les six régions ACP, CEP II, n° 2008-04 Avril, page 4.

Luc GODBOUT, Julie PICARD, Maude VIGNEAULT, Approche méthodologique pour une réforme fiscale dans un pays en développement, document de travail, Université de Sherbrooke, 14 février 2007, page 55.

Mahamat Abdoulahi « Evaluation des effets d'intégration régionale en Afrique en vue de promouvoir le commerce intra- africain. » CACP- N°30, Décembre 2005, 59 p.

Mainguy Cl., l'Afrique peut-elle être compétitive ? Karthala, 1998, 216p.

RANO HARISOA Meva Soamalala, « Comment Madagascar pourrait- elle tirer de son intégration dans la SADC », 05 Novembre 2007, 55 p.

Venables A. J., Les accords d'intégration régionale : facteurs de convergence ou de divergence ? Revue d'économie du développement, 2000, 45p.

Magazine

DHD du 03-Juin 2006

Sites Web

www.comesa.int

[www.meci.gov/indicateurs économiques](http://www.meci.gov/indicateurs_economiques)

[www.madagascar / gov. mg / MAP](http://www.madagascar.gov.mg/MAP)

www.idrc.ca

www.coi.com

www.madagascar-coi

www.sadc.com

www.comesa.com

www.madagascar-diplomatie

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS

INTRODUCTION 01

PARTIE-I : LE CONCEPT DE L'INTEGRATION REGIONALE ET FISCALITE

CHAPITRE-I : L'INTEGRATION REGIONALE 02

Section 1 : L'approche de l'intégration régionale 02

1.1- Les contextes et les objectifs 02

1.2- Les processus et les principaux programmes d'intégrations 04

Section 2 : Le concept des échanges commerciaux internationaux 07

1.3- Les différents accords et coopérations dans le cadre de l'intégration régionale ... 07

1.4- Les liens avec les autres organisations 11

CHAPITRE-II : LA FISCALITE 12

Section 1 : L'approche de la fiscalité 12

2.1- La définition et les différentes formes de fiscalité 12

2.2- Les fonctions de la fiscalité 14

Section 2 : La structure de la fiscalité 15

2.3- Les liens entre l'intégration et la fiscalité 16

2.4- Les règles de coopérations en matière de fiscalité dans le cadre de l'intégration régionale 16

2.5- Les droits de douanes et ses rôles dans l'économie 18

PARTIE- II : L'ANALYSE DE LA SITUATION

CHAPITRE-I : L'ANALYSE DE FLUX DES BIENS ET DES SERVICES 22

Section 1 : Les flux de biens et services échangés sur le marché régional 22

3.1- Les transactions commerciales 22

3.2- La comparaison de dynamisme économique et échange entre pays émergents 28

Section 2 : Les analyses de la faisabilité du développement par l'intégration régionale 33

3.3- Les contraintes et les perspectives de l'intégration régionale 33

3.4-Les études d'impact de l'intégration régionale	34
a)- Les impacts économiques de l'intégration régionale	35
b)- Les impacts sociaux	36
CHAPITRE-II : L'ANALYSE DE LA FISCALITE	37
<u>Section1 : L'analyse de la politique fiscale</u>	37
4.1- La politique fiscale au sein de l'intégration	37
4.2- Le système fiscal	39
<u>Section 2 : Les reformes fiscales</u>	40
4.3- Les mesures pour la mise en place des reformes fiscales	40
4.4- Les impacts des reformes fiscales	41
4.5- La réduction ou l'élimination tarifaire	42
 PARTIE-III : LES RECOMMANDATIONS ET LES SUGGESTIONS	
CHAPITRE-I : Les recommandations sur l'intégration régionale	44
<u>Section 1 : Les recommandations sur la structure économique, cas de</u>	
Madagascar	45
5.1-Sur les secteurs industriels	45
a)- La politique industrielle	45
b)- Les entreprises et les industries	46
5.2-Les autres secteurs économique à favoriser	46
<u>Section 2 : Les facteurs de productions</u>	47
5.3-La structure de production et des exportations	47
a)- Les ressources humaines	47
b)- Les ressources financières	48
5.4-Sur la politique commerciale des pays domestiques	48
5.5- Les recommandations sur l'intégration régionale	50
CHAPITRE-II : Les recommandations sur la fiscalité	51
<u>Section 1 : Les recommandations sur les reformes fiscales</u>	51
5.6-Sur la politique fiscale	51
5.7-L'administration fiscale	51

<u>Section 2</u> : Les recommandations sur les fiscalités extérieures et intérieures	52
5.8-La fiscalité extérieure	52
a)- La localisation des IDE par la fiscalité	52
b)- Les tarifs douaniers	52
5.9-La fiscalité intérieure	52
a)- L'élargissement fiscal	53
b)- La protection par les normes	53
c)- Les autres instruments	54
CONCLUSION	55
ANNEXES	
BIBLIOGRAPHIE	

FICHE SIGNALETIQUE

Nom : RAKOTO- RAMAMBASON

Prénoms : Hans Mandresy

Intitulé du mémoire : L'intégration régionale et la fiscalité

Nombre de page : 55

Tableaux :10

Graphiques :7

Résumé :

Dans le contexte mondial d'aujourd'hui, il est très difficile d'atteindre un objectif de développement économique et de croissance pour un pays sans intégrer dans un groupement régional. Tels est le cas de Madagascar, qui ne peut s'en passer de la COI, du COMESA, et de la SADC.

Toutefois, chaque groupement régional a ses propres règles de conduite commune qui encadre tous les pays membres. Et, l'objectif de ce dernier est d'abord, la mise en place entre les pays membres d'un système de régionalisme ouvert libérale par le marché. D'où, la coopération économique à la suite le marché unique d'intégration par l'instauration de la libre échange, en respectant les règles imposées par l'OMC concernant les commerces inter ou intra- régionaux et internationaux. Par contre, les systèmes prises en compte doivent eux même se conformer à une forte coordination, participation de tous les pays membres et aussi à une forte réforme institutionnelle surtout dans le cadre de ressource de l'Etat telle le système fiscal- douanier.

Alors, que tout réforme acceptable a d'autant plus des avantages que d'inconvénients sur toutes les lignes. Et, l'intégration régionale africaine est l'une pour réduire la pauvreté et assurer un meilleur niveau de vie ou le bien être social élevé sans fragilisé le système et l'Etat.

De ce fait, la mise en valeur des potentialités de chaque pays étant le meilleur moyen pour soutenir une telle ambition africaine.

Mots clés : Surfiscalisation, extraterritoriale, fiscal- douanier, petit pays

Dirigé par : Mr RAVONJIARISON Cousin Germain

Adresse : Lot II T 92, Ampandrana- Est Antananarivo, Madagascar